

Montagne de Reims

L'Atlas de la biodiversité communale



Illustration : Aleksandra Delcourt

TABLE DES MATIERES

TABLE DES FIGURES	3
TABLE DES TABLEAUX.....	3
PARTIE 1 – PRESENTATION DE LA COMMUNE.....	4
A. CONTEXTE GENERAL	4
1. <i>Perception paysagère de l'occupation du sol</i>	4
2. <i>Réseau hydrographique et zones humides</i>	4
3. <i>Initiatives locales</i>	6
B. PERIMETRES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL EXISTANT	6
1. ZNIEFF.....	8
2. <i>Natura 2000</i>	9
3. <i>Trame verte et bleue</i>	9
C. ÉTUDES SCIENTIFIQUES.....	9
PARTIE 2 – POURQUOI REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE	11
D. QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITE ?	11
1. <i>Définition de la biodiversité</i>	11
2. <i>Quels liens avec les habitants ?</i>	11
3. <i>État de la biodiversité actuelle</i>	12
4. <i>Notion de patrimonialité</i>	13
E. UN ABC, MAIS QU'EST-CE-QUE C'EST ?	14
1. <i>Origine</i>	14
2. <i>Les ABC du Parc de la Montagne de Reims</i>	15
a. Acquisition de connaissances.....	15
b. Identification des enjeux	18
c. Sensibilisation et animation	19
F. UN ABC, MAIS POUR QUOI FAIRE ?	20
1. <i>Engagement des communes</i>	20
2. <i>Mobilisation des habitants</i>	20
3. <i>Adapter l'usage du territoire</i>	21
PARTIE 3 – LES RESULTATS DE L'ABC	22
G. CONNAISSANCE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE.....	22
1. <i>État des lieux</i>	22
2. <i>Bilan évolutif suite à l'ABC</i>	22
3. <i>Zoom sur les espèces patrimoniales</i>	24
4. <i>Zoom sur les espèces exotiques envahissantes</i>	27
H. HABITATS ET ENJEUX ASSOCIES.....	31
1. <i>La plaine agricole</i>	33
2. <i>Le vignoble</i>	34
3. <i>Les milieux boisés</i>	35
4. <i>Les milieux ouverts et semi-ouverts</i>	37
5. <i>Les milieux aquatiques</i>	40
6. <i>Les milieux artificialisés et rocheux</i>	45
I. SYNTHESE DES ENJEUX.....	47
1. <i>Zoom sur les plantes patrimoniales</i>	47
2. <i>Enjeux identifiés lors de l'ABC</i>	48

PARTIE 4 – PLAN D’ACTIONS	50
J. PROJETS DEJA REALISES	50
1. <i>Distinction « Commune nature »</i>	50
2. <i>Natura 2000</i>	50
3. <i>Trame verte et bleue</i>	51
4. <i>Restauration de mares forestières</i>	51
5. <i>Sentier découverte au bord du canal et rucher pédagogique</i>	52
K. PROJETS ENVISAGES PAR LA COMMUNE DANS LES PROCHAINES ANNEES	52
1. <i>Territoire engagé pour la nature (TEN)</i>	52
2. <i>Compostage</i>	52
3. <i>Aménagements durables</i>	53
4. <i>Valorisation de l’ABC</i>	53
5. <i>Acquisition par la commune</i>	53
L. PROPOSITIONS D’AMENAGEMENTS	54
ANNEXES.....	57

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES ZONES HUMIDES DE LA COMMUNE D'Aÿ-CHAMPAGNE	5
FIGURE 2 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE D'Aÿ-CHAMPAGNE	7
FIGURE 3 : REPRESENTATION DES SERVICES NATURELLEMENT RENDUS PAR L'ENVIRONNEMENT	12
FIGURE 4 : COMMUNICATION AUTOUR DE L'ABC	19
FIGURE 5 : NOMBRES D'ESPECES VEGETALES CONNUES SUR LA COMMUNE D'Aÿ-CHAMPAGNE	23
FIGURE 6 : NOMBRE D'ESPECES ANIMALES CONNUES DANS LES GROUPES SOUMIS A INVENTAIRES PROTOCOLES SUR LA COMMUNE D'Aÿ-CHAMPAGNE	24
FIGURE 7 : NOMBRE D'ESPECES ANIMALES ISSUES DES OBSERVATIONS NON SOUMISES AUX PROTOCOLES DE SUIVIS DANS LE CADRE DE L'ABC SUR LA COMMUNE D'Aÿ-CHAMPAGNE	24
FIGURE 8 : LOCALISATION DE LA STATION DE BERCE DU CAUCASE SUR LA COMMUNE D'Aÿ-CHAMPAGNE.....	28
FIGURE 9 : LOCALISATION DE LA STATION DE BUNIAI D'ORIENT SUR LA COMMUNE D'Aÿ-CHAMPAGNE	29
FIGURE 10 : LOCALISATION DES STATIONS DE RENOUÉE ASIATIQUE SUR LA COMMUNE D'Aÿ-CHAMPAGNE.....	30
FIGURE 11 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL SUR LA COMMUNE D'Aÿ-CHAMPAGNE.....	32
FIGURE 12 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES MILIEUX HUMIDES D'Aÿ-CHAMPAGNE.....	41
FIGURE 13 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES DE LA COMMUNE D'Aÿ-CHAMPAGNE....	48
FIGURE 14 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ENJEUX IDENTIFIES SUR LA COMMUNE D'Aÿ-CHAMPAGNE LORS DE L'ABC.....	49
FIGURE 15 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES PROPOSITIONS D' ACTIONS (NORD) A LA SUITE DE L'ABC SUR LA COMMUNE D'Aÿ-CHAMPAGNE	55
FIGURE 16 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES PROPOSITIONS D' ACTIONS (SUD) A LA SUITE DE L'ABC SUR LA COMMUNE D'Aÿ-CHAMPAGNE	56

TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : CLASSES DE RARETES UTILISEES PAR LE CBNBP.....	13
TABLEAU 2 : CATEGORIES DE MENACE DEFINIES PAR L'UICN.....	14
TABLEAU 3 : LES DEUX ETAPES DES INVENTAIRES AMPHIBIENS	16
TABLEAU 4 : ESPECES IDENTIFIEES DE FEVRIER A MAI, A PARTIR DE LEURS CHANTS, CRIS OU OBSERVEES AUX JUMELLES.....	16
TABLEAU 5 : REPARTITION DES INVENTAIRES ODONATES, RHOPALOCERES ET ORTHOPTERES	17
TABLEAU 6 : REPARTITION DES PERIODES D'INVENTAIRES SUR LES TROIS ANNEES DE L'ABC	23
TABLEAU 7 : ESPECES DE PLANTES PATRIMONIALES ISSUES DE LA SYNTHESE DU CBNBP ET DES OBSERVATIONS DE L'ABC SUR LA COMMUNE D'Aÿ-CHAMPAGNE	25
TABLEAU 8 : ESPECES DE BRYOPHYTES PATRIMONIALES LISTEES GRACE A L'ABC SUR LA COMMUNE D'Aÿ-CHAMPAGNE	25
TABLEAU 9 : ESPECES ANIMALES PATRIMONIALES ISSUES DE LA SYNTHESE DE LA LPO ET DES OBSERVATIONS DE L'ABC SUR LA COMMUNE D'Aÿ-CHAMPAGNE	26
TABLEAU 10 : ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PRESENTES SUR LA COMMUNE D'Aÿ-CHAMPAGNE	31

PARTIE 1 – PRESENTATION DE LA COMMUNE

A. Contexte général

La commune d'Aÿ-Champagne a été fondée en 2016 par le regroupement des anciennes communes d'Aÿ, Bisseuil et Mareuil-sur-Aÿ. Elle fait partie des 14 communes de la Communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne.

1. Perception paysagère de l'occupation du sol

La commune d'Aÿ-champagne est coupée par le canal de la Marne.

On retrouve au sud de cette limite physique la plaine céréalière, dont les terres se sont enrichies grâce aux dépôts d'alluvions en provenance de la Marne. On y retrouve majoritairement des cultures de maïs, avec toutefois quelques prairies et des étangs privés. Des peupleraies ont également été plantées, profitant de la richesse en eau du sous-sol mais ces milieux n'ont pas de valeur écologique en comparaison avec un boisement naturel, notamment au niveau des ripisylves.

Au nord, on retrouve les coteaux viticoles qui occupent toutes les surfaces ouvertes entre le centre bourg et la lisière forestière sur les anciennes communes d'Aÿ et de Mareuil-sur-Aÿ. Sur l'ancienne commune de Bisseuil, cette partie est partagée entre les vignes et les grandes cultures ayant moins de besoin en eau, comme le blé ou encore la betterave. C'est également de ce versant de la Montagne de Reims, sur ce sol calcaire, que l'on retrouve des secteurs de pelouses sèches riches en espèces spécifiques et parfois patrimoniales.

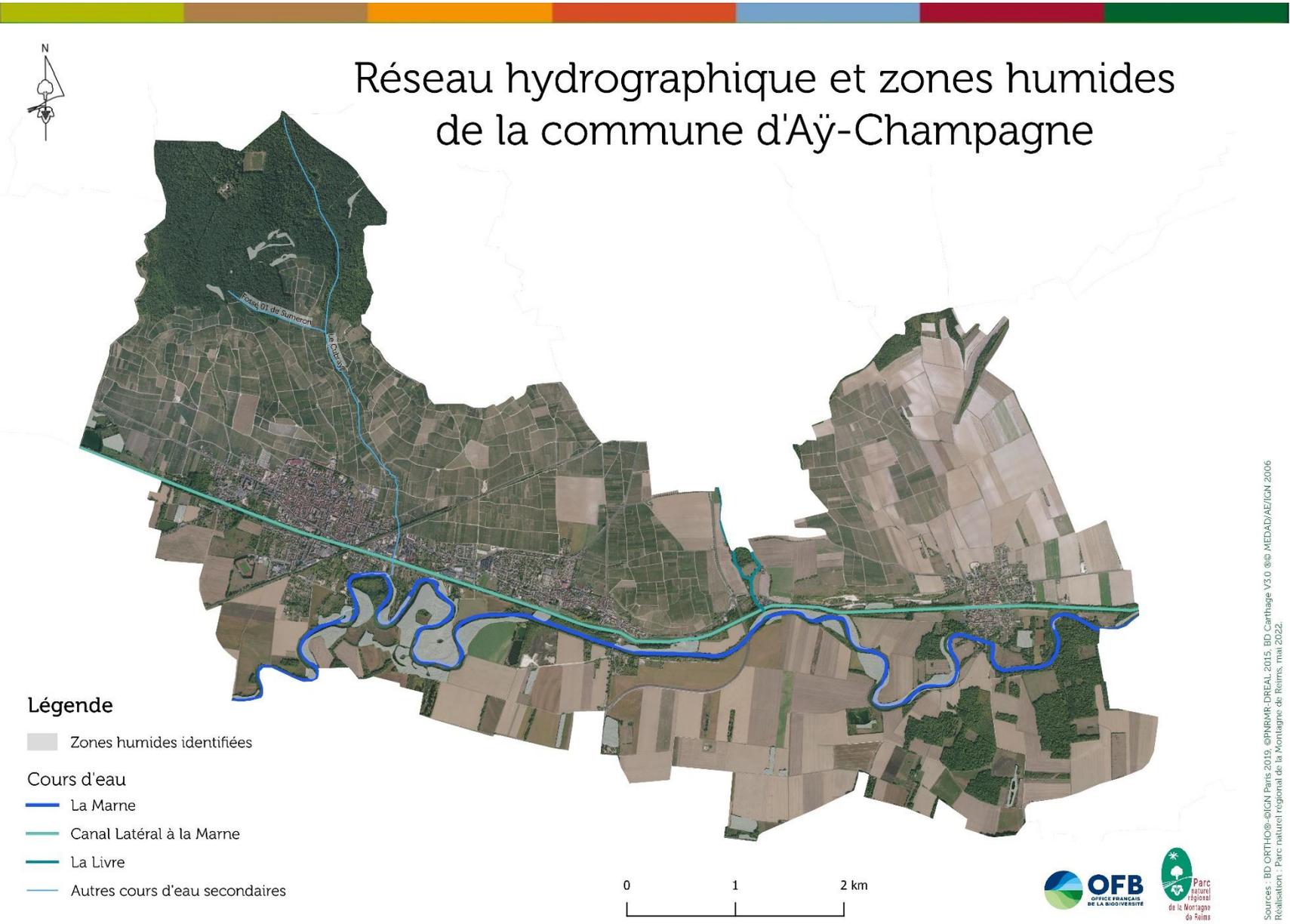
Notons également la présence d'une ancienne carrière extraction de craie dont une partie est également caractérisée par la présence de pelouses sèches et une autre, ayant encore le profil de falaise, et qui accueille plusieurs espèces rupicoles protégées.

Enfin, le massif forestier, dont une partie est communale, vient compléter cette lecture de paysage. Développé au niveau du plateau argileux, on retrouve un boisement de feuillus sur sol humide, composé majoritairement de chênes avec quelques parcelles de résineux.

2. Réseau hydrographique et zones humides

La carte ci-dessous (*Cf. Figure 2*) illustre le réseau hydrographique et les zones humides d'Aÿ-Champagne.

La commune est traversée d'est en ouest par la Marne et son canal latéral. La rivière, de par ses méandres, est à l'origine d'une multitude de zones humides, composées de boisements rivulaires. Entre les anciennes communes de Mareuil-sur-Aÿ et Bisseuil, la Livre vient se jeter dans la Marne. Enfin, en provenance de la Forêt communale d'Aÿ-Champagne, le Cubray vient traverser le boisement puis les vignes pour se jeter également dans la Marne. Le plateau argileux sur lequel repose le massif forestier est à l'origine de cette nature humide et permet le maintien de quelques mares forestières ainsi que des fossés en lisières, favorables aux amphibiens notamment.



Sources : BD ORTHO©IGN Paris 2019, ©PNRMIR-DREAL 2015, BD Carthage V3.0 ©© MEDAD/AE/IGN 2006
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, mai 2022.

Figure 1 : Représentation cartographique du réseau hydrographique et des zones humides de la commune d'Aÿ-Champagne

3. Initiatives locales

La commune d'Äy-Champagne a déjà initié différentes actions sur son territoire :

- La distinction « Commune nature » pour laquelle elle a obtenu la troisième libellule en 2022, avec la mise en place d'un plan de gestion différencié des espaces verts communaux ;
- Renforcement de la biodiversité locale : plantation d'une haie bocagère (80 arbustes, 6 variétés indigènes) et d'arbres fruitiers de variétés anciennes (24 arbres, 20 variétés) dans le cadre de l'appel à projet « Haies et vergers » du Parc naturel régional ;
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes via la gestion de la Berce du Caucase par fauche manuelle en concertation avec le Parc naturel régional ;
- Lutte contre la pollution lumineuse : mise en place de variateurs d'intensité (détecteur ou régulateur) sur les nouveaux éclairages publics ;

B. Périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel existant

La carte ci-dessous (*Cf. Figure 2*) présente les périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel et milieux naturels remarquables sur la commune d'Äy-Champagne.



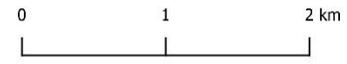
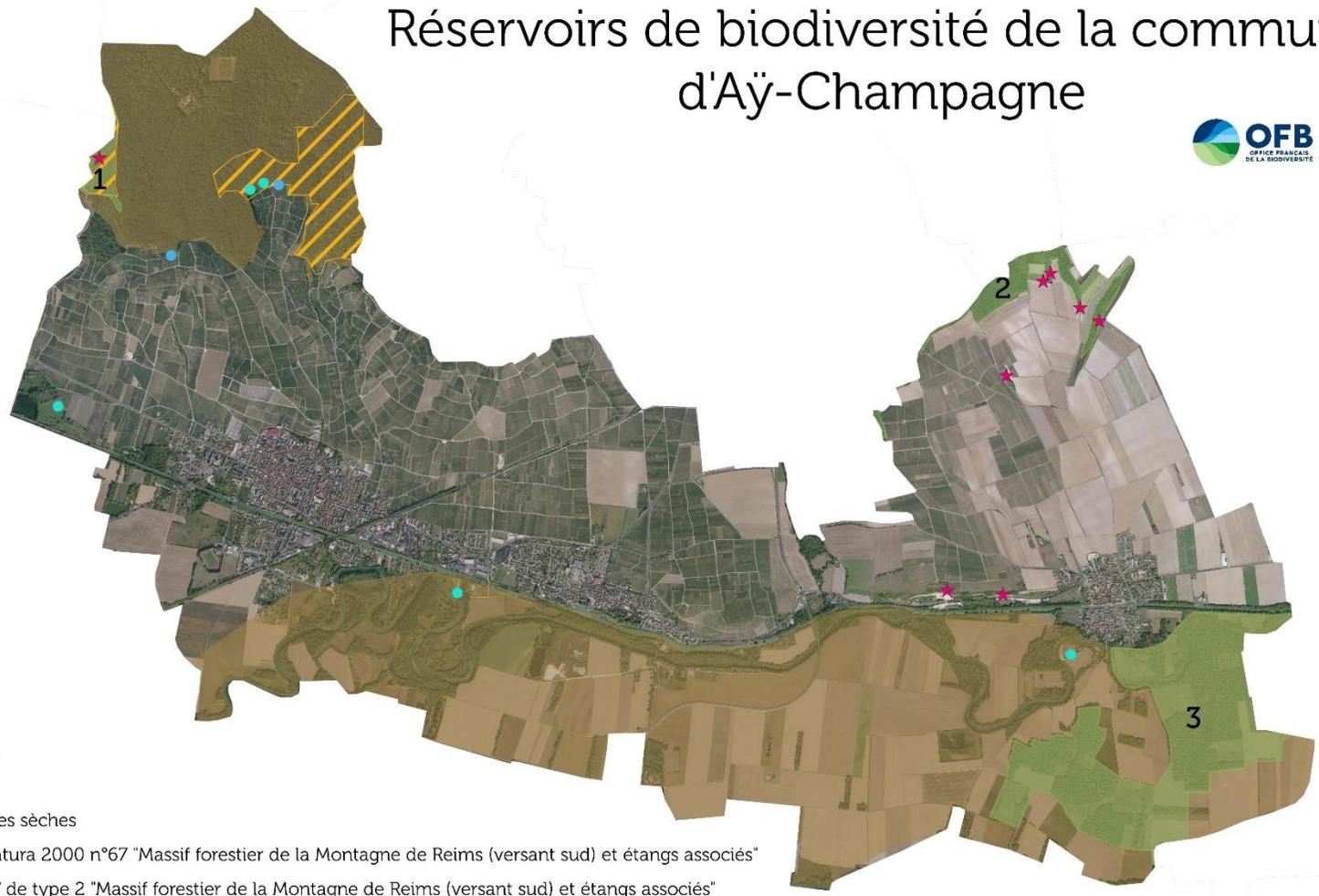
Réservoirs de biodiversité de la commune d'Aÿ-Champagne



Légende

-  Fossés
-  Mares
-  Pelouses sèches
-  Site Natura 2000 n°67 "Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés"
-  ZNIEFF de type 2 "Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés"
-  ZNIEFF de type 1 :

- 1 Pelouses, marais et forêts du versant sud-est de Champillon
- 2 Savarts et pinèdes des Escaliers de Bisseuil à la Noue des gendarmes à l'est d'Avenay-Val-d'Or
- 3 Boisements, gravières, prairies et cours d'eau de Cherville à Plivot et Bisseuil



Sources : BD ORTHO © IGN Paris 2019, © DIREN CA 2014, © DIREN CA-PNRMR 2011, ©PNRMR 2015
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, mai 2022.

Figure 2 : Représentation cartographique des réservoirs de biodiversité d'Aÿ-Champagne

1. ZNIEFF

Définition

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) correspondent à des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant une biodiversité patrimoniale. Elles sont le fruit d'inventaires réalisés sur le territoire national ayant pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique. Elles constituent un outil d'aide à la décision pour les collectivités et les porteurs de projet. En effet, cet inventaire permet de faire connaître ces zones remarquables, elles pourront ainsi être valorisées et préservées au sein des projets de territoire (protection de l'espace, aménagement du territoire).

Deux types de ZNIEFF sont présents sur le territoire d'Aÿ-Champagne :

- **3 ZNIEFF de type I** : « espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire » (Source INPN) :
 - Pelouses, marais et forêts du versant sud-est de Champillon
Elle regroupe des formations végétales installées sur une forte pente, consécutivement à un ancien glissement de terrain. On y retrouve un boisement thermophile, des habitats de lisières et de pelouses associées, une tufière ainsi qu'un marais alcalin.
 - Savarts et pinède des Escaliers de Bisseuil à la Noue des gendarmes à l'est d'Avenay-Val-d'Or
Elle est située sur un relief crayeux assez marqué, le Mont Aigu. Pour moitié occupée par des pinèdes, on y trouve également des pelouses, des taillis et des zones de broussailles. Localement, au niveau des pentes bien exposées, on trouvera des chênes et de l'alisier.
 - Boisements, gravières, prairies et cours d'eau de Cherville à Plivot et Bisseuil
Elle présente divers milieux aquatiques, prairies, cultures, marécages ou encore boisements, ce qui fait de ce secteur une zone riche en biodiversité
- **1 ZNIEFF de type II** : « espace qui intègre des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riche que les milieux alentours » (Source : INPN)
 - Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés
La richesse de son sous-sol et la diversité de sa topographie permet d'y trouver une grande variété de milieux naturels. Les boisements peuvent y être acidiphiles (landes et marais), marécageux ou thermophiles (dont ourlet et pelouses sèches). En périphérie du massif on retrouvera des étangs et des mares.

2. Natura 2000

Définition :

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels identifiés pour leur richesse biologique, leur rareté et la fragilité des espèces qu'ils hébergent.

Cet outil européen a été mis en place pour limiter la perte de biodiversité et préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire, considérés comme patrimoniaux et figurant dans la Directive « Habitats-Faune-Flore » de l'Union européenne.

Sur les 27 000 sites dénombrés en Europe, 1 760 sites terrestres le sont en France couvrant environ 15% du territoire national.

Un Document d'Objectif (DOCOB) est élaboré pour chaque site Natura 2000. Il définit les enjeux, les objectifs à atteindre et les mesures à mettre en place pour préserver la biodiversité et la qualité du milieu.

Très morcelé au travers de 17 communes du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, le site Natura 2000 n°67 « Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés » est principalement représenté par divers types de boisements : forêts acidiphiles, forêts riveraines, ou encore boisement thermophile, la présence de nombreux amphibiens et des zones de pelouses sèches. La présence d'étangs sur d'autres communes permet d'accueillir une plus grande biodiversité, avec notamment des plantes comme la Grande douve et des odonates patrimoniales telle que la Leucorrhine à gros thorax. Les amphibiens sont également bien présents, dont des espèces emblématiques et vulnérables : le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté. Au sein de ce site, une ancienne carrière est utilisée comme site d'hibernation pour de nombreuses espèces de chauves-souris.

3. Trame verte et bleue

Définition

La « Trame verte et bleue » est un réseau écologique dans lequel l'ensemble des liaisons entre les milieux naturels d'un territoire (forêts, prairies...) favorise les déplacements des animaux et des plantes. Une haie qui relie deux espaces boisés protège un animal de ses prédateurs lors de son déplacement et lui fournit de la nourriture. Connaître, préserver ou restaurer les réseaux écologiques, c'est préserver la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes et les services qu'ils rendent à l'homme (pollinisation, épuration de l'eau, lutte contre l'érosion...).

Dans le cadre de la réalisation des inventaires de l'ABC, une actualisation du diagnostic Trame verte et bleue du territoire a permis d'affiner l'identification des enjeux. Dans ce sens, il sera possible d'améliorer efficacement la connexion entre les milieux à la suite des différentes propositions d'actions qui ont été faites.

C. Études scientifiques

Dans le cadre de l'amélioration des connaissances sur son territoire, en vue de préserver le patrimoine naturel, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims (PNRMR) a réalisé plusieurs études. Quand le Parc n'est pas mentionné, il s'agit d'une étude émise par un partenaire extérieur réalisée au moins en partie sur le territoire du Parc naturel régional.

Sur la commune d'ÿ-Champagne, les études suivantes ont été menées ou sont en cours de réalisation :

- 2014 – « Caractérisation et évaluation de l'état de conservation des éboulis crayeux et du Gaillet de Fleurot (*Galium fleurotii*) du site Natura 2000 n°67 « Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés » » - l'Atelier des Territoires
- 2014 - « Localisation et identification des enjeux relatifs au maintien des pelouses sèches sur calcaire sur l'ensemble du territoire du PNR de la Montagne de Reims (Tranche ZSC n° 67 et tranche hors ZSC n°67) » - HELICE BTPEI
- 2017 - Inventaire des rhopalocères des pelouses sèches du territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims – Parc naturel régional de la Montagne de Reims
- 2018 - Recensement des amphibiens et caractérisation des mares de milieu ouvert sur le territoire du Parc naturel régional de la Montagne de Reims - CPIE Pays de Soulaines
- 2019 - Étude chiroptérologique par recherche de gîtes de mise bas dans le PNR de la Montagne de Reims (51) – Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne
- 2019 - Diagnostic de l'état écologique des lisières forestières du PNR de la Montagne de Reims – PNRMR
- 2020 - Étude de l'avifaune nicheuse et cavicole des forêts du PNR de la Montagne de Reims - Office national des forêts
- 2021 - Amélioration des connaissances sur la répartition du Sonneur à ventre jaune au sein du site Natura 2000 n°67 du Parc naturel régional de la Montagne de Reims (51) – CPIE du Sud Champagne
- 2022 - Amélioration des connaissances sur la répartition du Muscardin en lisières forestières sur certaines communes du PNR de la Montagne de Reims - CERA Environnement
- Suivi tous les 4 ans de la population de Chevêche d'Athéna sur le territoire du Parc naturel régional (2008, 2012, 2016, 2020) - PNRMR

PARTIE 2 – POURQUOI REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

D. Qu'est-ce que la biodiversité ?

1. Définition de la biodiversité

Définie comme le tissu vivant de notre planète, la biodiversité correspond à l'ensemble des organismes vivants, des habitats et de leurs interactions. On peut la détailler sur trois niveaux pour mieux la comprendre.

Le premier niveau et le plus facile à identifier est celui de la diversité des habitats naturels. On pense évidemment aux forêts, aux prairies ou aux océans. Mais il ne faut pas oublier les petits espaces tels qu'une bande fleurie ou une petite mare en fond de jardin. La vie se développe partout et dépend fortement de la stabilité et du respect de ces éléments.

Le second niveau va donc concerner les différentes espèces qui vont coloniser ces milieux naturels. L'humain est un bon exemple car il a su coloniser la majorité des surfaces de la planète. Toutefois, on estime à 100 millions le nombre d'espèces dans le monde, réparties en trois grands règnes :

- Le **règne animal**, la faune : on peut y observer des extrêmes en termes de taille, allant d'organismes unicellulaires aux plus gros mammifères comme la Baleine bleue. Ces organismes occupent tout type de milieux et de conditions environnementales, des températures les plus extrêmes, aux eaux les plus acides.
Les espèces de ce règne sont rassemblées en groupes, dont les plus communs sont les oiseaux, les reptiles, les mammifères, les papillons de jour ou encore les amphibiens.
- Le **règne végétal**, la flore : ici encore, on peut aller d'un extrême à un autre, entre les mousses qui tapissent la forêt et les chênes centenaires qui la peuplent. Ici sont regroupés les arbres et arbustes, les plantes à fleurs terrestres ou aquatiques, les mousses et les fougères.
- La **fonge** : cas particulier de ces organismes qui ne sont ni des animaux ni des végétaux, les champignons ont un mode de vie particulier car ils puisent leurs ressources uniquement dans la matière en décomposition. Bolet, Amanite ou encore Morille, de nombreuses espèces ont une forme visible durant leur cycle mais certaines espèces restent dans la litière sous forme de filament ou se développent au niveau des racines comme la célèbre truffe.
Encore plus surprenant, certaines espèces développent une relation symbiotique avec une algue, c'est-à-dire que ces deux partenaires tirent un bénéfice à s'associer, pour former les lichens qui couvrent les arbres et les pierres un peu partout.

2. Quels liens avec les habitants ?

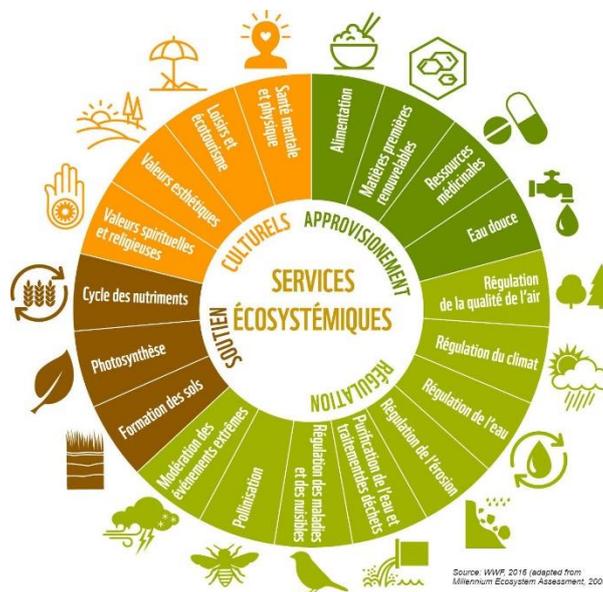
Tous ces organismes, animaux, végétaux, champignons qui interagissent au sein d'un même milieu naturel forment ce que l'on appelle un **écosystème** (Cf. Figure 3). En effet, chaque espèce va, directement ou indirectement, rendre un service à une autre, principalement pour ce qui est de l'accès à la nourriture. Mais il peut également s'agir de maintenir l'équilibre du milieu, notamment à une échelle microscopique avec les bactéries qui décomposent les éléments organiques dans les mares, ce qui évite leur comblement trop rapide à l'automne.

Sur un territoire comme celui d'un Parc naturel régional, ces organismes cohabitent régulièrement avec vous, habitants, qui êtes également inclus dans cet écosystème. Son équilibre est fragile et dépend beaucoup des actions que vous pouvez mener sur les milieux naturels qui vous entourent. Votre qualité de vie et celles des organismes avec lesquels vous le partagez, en dépendent.

En effet, de nombreuses espèces rendent de grands services, que ce soit pour la limitation des inondations, dans la lutte contre les ravageurs ou dans la pollinisation des plantes à fleurs et de vos vergers.

Assurer un bon équilibre au sein de l'écosystème passe par de petites actions, comme le maintien d'une diversité de plantes sauvages, la plantation de haies d'essences indigènes ou encore l'entretien de votre mare selon de bonnes pratiques. De l'Hirondelle de fenêtre qui se nourrit de moustiques, au Hérisson d'Europe qui limitera les limaces dans votre potager, en passant par les centaines d'abeilles sauvages qui butinent sans relâche les pommiers, tout le monde y trouve son compte !

Figure 3 : Représentation des services naturellement rendus par l'environnement



3. État de la biodiversité actuelle

Depuis plusieurs décennies, la sonnette d'alarme est enclenchée sur l'érosion de la biodiversité mondiale. En cause, la surexploitation des ressources, l'artificialisation des sols, le braconnage et le trafic d'espèces ou encore la pollution qu'elle soit terrestre, atmosphérique ou aquatique.

En France, le premier constat s'est fait sur le fort déclin des oiseaux lors des Suivis temporels des oiseaux communs (STOC) à travers lesquels a été révélée une perte massive chez les espèces dites spécialistes.

Le bilan réalisé entre 1989 et 2019 est sans appel, malgré 32 espèces en expansions, 43 espèces ont vu leurs effectifs s'effondrer, alors qu'il s'agit pour la plupart d'espèces considérées comme « communes » : le **Chardonneret élégant** ou l'**Hirondelle de fenêtre**.

En cause ? De grands bouleversements dans les pratiques humaines, qui leur étaient initialement favorables. Le passage à l'agriculture intensive nécessitant l'emploi de produits phytosanitaires et un arrachage des haies pour la création de grandes parcelles, réduit l'accès à la ressource alimentaire (graines ou insectes) et perturbe les nicheurs qui ne trouvent plus de zones adaptées.

Pour ce qui est des espèces dites anthropophiles, c'est-à-dire attachées aux constructions humaines que sont les bâtiments ou les ponts, la plus grande perturbation est la modernisation des pratiques. En effet, les vieux bâtiments ne sont pas systématiquement rénovés avec les matériaux d'époque comme la pierre qui offre des zones propices aux espèces utilisant les cavités. Les oiseaux ne sont pas les seuls impactés car de nombreuses plantes se développent sur les pierres : les saxifrages, les sedums, la Cymbalaire des murs ou encore des fougères comme la Rue des murailles. C'est également le cas des menuiseries PVC qui ne sont pas adaptées aux nids d'Hirondelle de fenêtre, faits de boues, qui ne vont pas pouvoir adhérer à cette surface lisse. De plus, encore trop souvent, quand des travaux ont lieu ces nids sont détruits malgré une mesure nationale de protection de l'espèce incluant leur nid (loi du 10 juillet 1976, art. L411-1).

4. Notion de patrimonialité

Toutes les espèces présentes sur le territoire de la commune n'ont pas la même répartition ni le même statut de rareté. En effet, selon leur répartition, à l'échelle régionale voire nationale, du type de milieu dans lequel elles se développent ou encore selon les pressions qu'elles subissent, les espèces bénéficient d'un statut particulier.

Les plantes sont classées par « indice de rareté » (Cf. Tableau 1), selon leur fréquence à l'échelle de l'ex-région Champagne-Ardenne, découpée en 1171 mailles de 5km*5km :

Tableau 1: Classes de raretés utilisées par le CBNBP¹

Indice de rareté	Définition	Nombre de mailles dans lesquelles l'espèce est présente
RRR	Extrêmement rare	1 à 23
RR	Très rare	24 à 74
R	Rare	75 à 152
AR	Assez rare	153 à 264
AC	Assez commun	265 à 409
C	Commun	410 à 590
CC	Très commun	591 à 807
CCC	Extrêmement commun	808 à 1171

Au sein de tous les groupes taxonomiques : amphibiens, écrevisses, insectes, oiseaux, mammifères, plantes, poissons, et reptiles, des espèces sont inscrites sur une liste rouge spécifique. Ce document constitue un état des lieux du degré de menaces que subissent certaines espèces à l'échelle d'un territoire concerné (région, France, Europe, monde) et une mesure des risques de disparition encourus à plus ou moins long terme. Pour cela, un statut précis, établi par l'UICN², est attribué selon plusieurs critères d'évaluations tels que :

- La taille de population : est-elle en déclin ?
- La superficie de l'aire de répartition : est-elle réduite ?
- L'état de l'aire de répartition : est-elle fragmentée ?

¹CBNBP : Conservatoire botanique national du Bassin parisien

² UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

En fonction des résultats, les espèces sont classées dans une catégorie précise parmi celles présentées ci-dessous (Cf. Tableau 2) :

Tableau 2 : Catégories de menaces définies par l'UICN

Catégorie	Symbole	Définition
Eteinte	RE	Espèces ayant disparu à l'échelle régionale mais subsistant ailleurs
En danger critique	CR	Espèces menacées de disparition selon un risque relativement élevé (VU), élevé (EN) ou très élevé (CR)
En danger	EN	
Vulnérable	VU	
Quasi menacée	NT	Espèces qui pourraient devenir menacées si des mesures spécifiques de conservation ne sont pas prises
Préoccupation mineure	LC	Espèces qui présentent un faible risque de disparition de la région considérée

Pour les espèces remplissant les critères les plus à risque, des mesures de protection forte sont mises en place, à l'échelle régionale voire même nationale. L'article L411-1 du code de l'environnement prévoit un système de protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages dont les listes sont fixées par arrêté ministériel. Pour les espèces concernées ainsi que pour certains habitats associés, sont interdits : la destruction, la capture, la perturbation intentionnelle ou le commerce, la dégradation ou encore l'altération.

Enfin, à l'échelle d'un territoire réduit comme c'est le cas pour le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, des niveaux d'enjeux peuvent être établis selon ces différents éléments, auxquels s'ajoutent des données plus précises. Il peut notamment s'agir du nombre de communes du Parc sur lequel l'espèce est présente et/ou se reproduit, la dernière observation de l'espèce sur le territoire du Parc ou de la commune concernée.

Tous ces éléments combinés permettent donc d'établir un niveau de patrimonialité des espèces. Cela signifie qu'elles représentent un enjeu de conservation de par :

- Leur niveau de rareté à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur statut de protection à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur niveau de menace à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur statut local à l'échelle du Parc naturel régional

En complément de ces différents critères, la LPO à travers la synthèse des données pour chaque commune, extraites de la base de données Faune Champagne-Ardenne, a établi un niveau d'enjeu pour chaque espèce. Celui-ci est défini selon plusieurs critères tels que : la responsabilité du territoire du Parc pour la conservation de l'espèce, le manque de connaissances à propos de cette espèce sur le territoire du Parc, la présence ou non d'habitat favorable pour accueillir l'espèce sur le territoire du Parc, etc. Ces derniers sont croisés avec les statuts de rareté et de menaces précédemment identifiés ainsi que les dernières informations extraites d'études comme le sont celles concernant les oiseaux dans le bilan du STOC 1989-2019, qui renseigne sur la tendance d'évolution de l'espèce sur le territoire national. On obtient alors trois niveaux d'enjeu : normal, assez fort et fort.

E. Un ABC, mais qu'est-ce que c'est ?

1. Origine

Afin de limiter au maximum cette érosion grandissante, le meilleur moyen est de protéger son patrimoine naturel. Pour cela, il est nécessaire de le connaître et d'identifier les enjeux propres à son territoire.

C'est ainsi que dans les années 1990, plusieurs communes du Parc naturel régional de Lorraine initient une étude approfondie de leur biodiversité et de ses menaces. L'objectif est de mettre en place une sorte d'état zéro sur lequel se baser et mettre en place des actions de préservation, de restauration et de création de milieux favorables aux espèces, qu'elles soient communes ou rares.

La réussite de cette démarche et la volonté du tissu associatif national de pouvoir l'accompagner a permis la création du dispositif « Atlas de la biodiversité communale (ABC) ». Celui-ci a été porté initialement par le Ministère de l'écologie en 2010, puis a été confié à l'Agence française pour la biodiversité en 2017, devenue Office français pour la biodiversité récemment. (Source : *L'Atlas de la biodiversité communale – Pour connaître, partager et sauvegarder la biodiversité de son territoire*)

2. Les ABC du Parc de la Montagne de Reims

La réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale présente de nombreux avantages pour les collectivités et, à une échelle plus large, pour la mise en réseau des connaissances et la réalisation d'actions dans une optique de préservation de la biodiversité.

C'est pour cela que le Parc de la Montagne de Reims a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale en 2018. Au total, 18 communes se portent volontaires pour réaliser ce projet, dont la Communauté de communes de la Grande vallée de la Marne. La candidature du Parc ayant été retenue, il a été possible de réaliser les ABC à partir de 2019, grâce à un financement pris en charge à 76% par l'Agence française pour la biodiversité, aujourd'hui Office français de la biodiversité, complété par le Parc à hauteur de 18% et une part d'autofinancement de 6% à destination des collectivités.

Une prestation du Conservatoire botanique national du Bassin parisien et de la Ligue de protection pour les oiseaux, a eu pour objectif la rédaction, par chaque partenaire, d'une synthèse des données connues sur les 18 communes réalisant un ABC.

a. Acquisition de connaissances

Dans un premier temps, ce projet permet d'acquérir des connaissances nouvelles sur son territoire. En effet, la majorité des communes n'ont pas conscience, faute de compétences, de la richesse faunistique et floristique que recèle son territoire. Et bien souvent, une fois cette connaissance acquise, il est alors plus facile de mettre en place des actions concrètes, surtout que bien souvent, la volonté d'agir en faveur de la biodiversité est déjà présente dans les orientations et les projets. L'objectif n'étant pas de rechercher uniquement des espèces dites « rares » mais d'avoir une vision d'ensemble de toutes espèces présentes, même celles qui sont les plus communes. Ce sont précisément ces espèces communes, constituant la « nature ordinaire », qui forment le socle de la biodiversité. Celles-ci apportent de la ressource alimentaire au cœur des réseaux d'interactions et permettent la stabilité d'espèces moins fréquentes et plus sensibles. Plus il y a de diversité et plus les milieux naturels sont stables et plus nous, humains, avons la possibilité d'évoluer dans un environnement sain et plein de richesse.



Dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale réalisé par le Parc, il a été décidé de cibler des groupes d'espèces classiquement suivis dans les études, afin de faciliter la réalisation des inventaires de terrain par la technicienne en charge du projet. Il s'agit ici pour la faune, des **amphibiens** (crapauds, grenouilles, tritons et la Salamandre tachetée), **odonates** (demoiselles et libellules), **oiseaux**, **orthoptères** (criquets, grillons, sauterelles), **reptiles** (lézards et

serpents), **rhopalocères** (papillons de jour) et pour la flore des **fougères, prêles, herbacées, graminées, laïches, arbres et arbustes, bryophytes** (mousses).

En ce qui concerne le suivi de la faune, une demande d'autorisation de capture a été faite auprès de la DDT. En effet, la présence d'espèces protégées, à l'échelle régionale et/ou nationale, requiert une dérogation autorisant la capture et la manipulation dans le cadre d'une étude spécifique.

Afin de répertorier les espèces au sein de ces différents groupes, des protocoles spécifiques ont été utilisés. L'utilisation d'une méthodologie nationale, permet une répétabilité et une cohérence dans l'acquisition des données. Il est ainsi possible de comparer les sites étudiés entre collectivités mais également dans le temps :



- **Les amphibiens** : crapauds, grenouilles, tritons et Salamandre tachetée

Le Parc a choisi de s'inspirer du protocole national de suivi des amphibiens de France POPAmphibien « Tritons » afin d'optimiser les chances d'observation des différentes espèces de tritons présentes sur le territoire.

Pour ce faire, il a été décidé d'utiliser des nasses « Ortmann », c'est-à-dire des seaux équipés de quatre entrées ne permettant pas aux animaux de ressortir avant leur ouverture, tout en permettant aux tritons adultes de remonter à la surface pour respirer. Ces dispositifs ont été mis en place au sein des mares et étangs pour une durée maximale de 12 heures.

Les inventaires ont eu lieu en deux étapes (Cf. Tableau 3) :

Tableau 3 : Les deux étapes des inventaires amphibiens

Mars	Avril - Mai
Premier passage pour noter la présence de pontes et de larves de Salamandre tachetée	Pose des amphi-captifs et point d'écoute pour les mâles chanteurs, à partir du coucher de soleil. Relève des seaux le lendemain matin

Dans le respect du protocole sanitaire, ayant pour objectif de limiter la maladie émergente provoquée par le champignon *Batrachochytrium dendrobatidis*, tout le matériel (seaux et bottes) a été systématiquement désinfecté entre chaque session de terrain.

- **Les oiseaux**

La méthode appliquée dans le cadre de l'ABC est celle qui est classiquement utilisée : les Indices ponctuels d'abondance (IPA). Celle-ci consiste en la réalisation de points d'écoutes sur les différents milieux naturels du territoire (prairies, vignes, boisements etc.) durant 10 minutes à partir du lever de soleil et jusqu'à midi. L'identification des espèces se fait essentiellement à l'oreille, avec reconnaissance des chants et des cris. Les espèces observées aux jumelles sont également notées. (Cf. Tableau 4)



Tableau 4 : Espèces identifiées de février à mai, à partir de leurs chants, cris, ou observées aux jumelles

Février	Mars	Avril	Mai
Picidés : Pics et Torcol fourmilier	Picidés + autres oiseaux forestiers	Oiseaux de plaine	Oiseaux de plaine

- **Les reptiles** : lézards et serpents

Du fait du grand nombre de sites à prospecter, il n'a pas été possible d'appliquer réellement un protocole national existant. Une méthode



s’inspirant du Protocole de suivi des populations de reptiles de France, POPReptiles pour la réalisation d’inventaires simples, a été établie.

Le choix s’est porté sur l’utilisation de plaques épaisses en caoutchouc noir, utilisées par les lézards et serpents comme zone refuge et pour se réchauffer durant les premières heures du jour. Celles-ci ont été disposées dans des lieux fréquentés par les espèces ciblées, lisières, haies, prairies et pelouses sèches, durant l’hiver pour leur permettre de les utiliser dès leur sortie d’hibernation.

Au moins un passage par mois, entre mars et septembre a été réalisé, couplé avec une recherche à vue aux alentours.



- **Les odonates** : demoiselles et libellules, **les rhopalocères** : papillons de jour et **les orthoptères** : criquets, grillons et sauterelles

Un protocole inspiré de la méthode du chronoventaire de l’Observatoire régional de la biodiversité a été établi. Les captures sont réalisées avec un filet à papillons pour les odonates et les rhopalocères, qui ont été attrapés en vol puis relâchés. Pour les orthoptères, un filet fauchoir a été utilisé, afin de faucher les hautes herbes et les branches basses des arbres.



La première phase d’inventaire dure 15 minutes (phase de capture) durant laquelle toutes les espèces contactées (observation directe et/ou capture au filet) sont listées. Une fois le temps écoulé, il y a 5 minutes de recherche complémentaire qui déterminera si la session est terminée ou si elle se poursuit. Si durant ces 5 minutes « recherche » aucune autre espèce que celles listées durant les 15 minutes « capture » n’est observée ou capturée, la session se termine. Si au moins une nouvelle espèce est observée, on ajoutera 5 minutes « capture » au terme des 5 minutes « recherche ». L’objectif est d’effectuer une session de capture d’au maximum 30 minutes.



Pour les inventaires en milieux ouverts type prairie, ce protocole est appliqué en réalisant un cheminement aléatoire sur le site.

Pour les inventaires réalisés dans les chemins forestiers, en lisière ou le long des cours d’eau, la méthode des transects est utilisée, en limitant les observations à 3 mètres de part et d’autre de l’observateur.

Ces différents inventaires se sont répartis de la manière suivante (Cf. Tableau 5) :

Tableau 5 : Répartition des inventaires odonates, rhopalocères et orthoptères

	Conditions météorologiques	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
ODONATES	- minimum 17°C - absence de pluie - vent faible ou nul		X	X	X		X
RHOPALOCÈRES	- couverture nuageuse 75% max	X	X	X	X	X	X
ORTHOPTÈRES	- minimum 17°C - absence de pluie				X	X	

b. Identification des enjeux

Il existe différents niveaux d'enjeux à l'échelle d'une commune : (1) les habitats rares et menacés, (2) les milieux sensibles, (3) les corridors écologiques, et (4) les espèces patrimoniales. La rareté et la patrimonialité peuvent être identifiées à l'échelle régionale, nationale et plus rarement à l'échelle européenne.

- (1) Les habitats rares et menacés sont définis à l'échelle européenne, selon leur surface, leur fonctionnalité ainsi que les menaces qui pèsent sur eux, et sont inscrits à la « Directive Habitat Faune Flore »³. On parle alors « d'habitats d'intérêt communautaire », regroupés par grands types de milieux. *Nous pouvons prendre l'exemple des pelouses sèches qui sont des sites à orchidées remarquables qui accueillent également de nombreuses espèces de papillons de jour, et que l'on retrouve ponctuellement sur le territoire du Parc.*



Illustration 1 : Pelouse sèche, ©Valentine Plessy

- (2) Certains milieux sensibles bénéficient d'une protection juridique à l'échelle nationale. C'est le cas de toutes les zones humides, protégées par le Code de l'environnement depuis 1992, afin de maintenir leurs rôles de réservoir de biodiversité et de corridor écologique, de permettre le stockage du carbone et des eaux lors de fortes pluies. Elles sont définies comme étant « les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».



Illustration 2 : Mare forestière, ©Valentine Plessy

Sur le territoire du Parc, on retrouvera notamment des réseaux de mares forestières ou prairiales, des boisements humides ou encore des prairies inondables au sein des vallées alluviales.

- (3) Les corridors écologiques correspondent à tous les éléments de paysages qui permettent le déplacement des espèces, afin de rejoindre leurs sites de nourrissage et de reproduction et ainsi faciliter les échanges génétiques ou les déplacements de populations. On en retrouve dans les différents habitats, qu'ils soient naturels ou anthropiques : haies, bosquets, loges de vigne, fossés, lisières forestières ou encore talus routiers et jardins privés.

Ces différents éléments, dans des conditions propices : *végétation bien développée et composée d'essences locales, maintien du bâti ancien ou encore absence de clôtures étanches*, sont essentiels pour maintenir la connexion avec les milieux adjacents.

Sur le territoire du Parc naturel régional, dans le cadre de la Trame verte et bleue, un appel à projet « Haies et vergers » permet d'accompagner les propriétaires, les écoles et les collectivités à renforcer ou créer des corridors et de développer des parcelles de fruitiers anciens qui peuvent accueillir une flore et une faune spécifique.



Illustration 3 : Paysage bocager, ©Valentine Plessy

³ Il s'agit d'une mesure européenne prise afin de promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels à valeur patrimoniale que comportent ses États membres, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles.

(4) Enfin, en ce qui concerne les espèces patrimoniales, considérées comme telles du fait de leur rareté ou encore des menaces qu'elles subissent et qui jouent un rôle dans la définition d'une ZNIEFF⁴ ou d'un site Natura 2000, des listes rouges servent de références. Que ce soit à l'échelle régionale ou nationale, les espèces sont évaluées selon leur présence sur le territoire concerné qui est alors découpé en mailles, au sein desquelles la présence de chaque espèce est notée. Plus une espèce occupe un nombre de mailles élevé plus elle est considérée comme « commune » mais plus ce nombre diminue, plus l'espèce va devenir « rare ». On retrouve alors

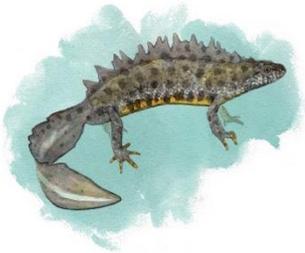


Illustration 4 : Triton crêté ©Valentine Plessy

sur ces listes rouges les espèces rares, classées selon des catégories de vulnérabilité allant d'espèces « à surveiller » pour celles dont on souhaite anticiper une détérioration locale, jusqu'à « en danger » pour celle dont le risque de disparition à court terme est engagé.

Sur le territoire du Parc, nous pouvons noter la présence du **Triton crêté**, considéré comme « vulnérable » à l'échelle régionale et protégé en France. Suite aux inventaires ABC, la **Violette élevée**, protégée à l'échelle nationale et considérée comme « en danger » sur les listes rouges régionale et nationale, a pu être découverte.

Ces différents niveaux d'enjeux pour la conservation des habitats et des espèces permettent, de hiérarchiser les données acquises lors des inventaires, et d'identifier des actions à mener sur chaque commune.

c. Sensibilisation et animation

L'Atlas de la biodiversité communale n'a pas pour simple objectif l'acquisition de connaissances, et va au-delà en impliquant les habitants, élus et acteurs du territoire autour de la préservation de la

biodiversité. C'est dans cette dynamique que différentes actions de sensibilisation et de communication ont été mises en place via différents canaux (Cf. Figure 4) :



- Page Facebook du Parc ;
- Site internet du Parc ;
- Revues communales ;
- Site et/ou page Facebook des communes concernées.

C'est le cas par exemple pour certaines espèces rares, qui font l'objet d'une recherche spécifique sur le territoire sous forme d'avis de recherche, afin de faire participer le grand public.

Via la page Facebook du Parc, des retours en images ont été réalisés pour vous permettre d'être au cœur de la réalisation des inventaires et d'impliquer au maximum le grand public :

En ce qui concerne les animations, les ABC ont été mis en avant durant plusieurs manifestations du territoire : Fête de la pomme, Grande traversée.

⁴ Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Un suivi participatif de la Chouette chevêche a été réalisé en 2020 dans le cadre du suivi organisé tous les 4 ans. Une trentaine de personnes se sont mobilisées pour effectuer les comptages sur les différentes communes dont celles réalisant un ABC.

F. Un ABC, mais pour quoi faire ?

1. Engagement des communes

Le travail réalisé dans le cadre des ABC ne s'arrête pas ici avec la restitution de cette synthèse mais ne fait que commencer. En effet, une fois les données acquises et les enjeux identifiés, la collectivité peut devenir actrice dans la préservation de ce patrimoine naturel.

Pour ce faire, un plan d'actions est établi avec chacune des communes concernées afin de préserver les milieux naturels et les espèces et de développer localement une dynamique en faveur de la biodiversité. Le Parc accompagne les communes afin d'adapter la gestion de certains milieux (pelouses sèches, mares, haies, talus etc.) dans le but de garantir un bon état écologique.

Selon les enjeux identifiés, de nombreux outils peuvent être utilisés :

Entretien des espaces verts communaux : si ce n'est pas déjà le cas, les communes sont accompagnées pour l'acquisition de la distinction « Commune nature » qui se fait notamment via la mise en place d'une gestion différenciée. Ce dispositif, mis en place par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, vise à préserver et améliorer la qualité des eaux et accroître la biodiversité.

Nature en ville : en limitant l'entretien de certains espaces ou en réalisant des semis d'espèces locales ou des plantations de haies, d'arbres isolés voire même de vergers, les centres bourgs peuvent devenir des zones d'accueil pour la biodiversité. La plantation et la création de bandes enherbées dans les plaines, permettent de reconnecter les milieux entre eux, ce qui améliore la Trame verte et bleue du territoire.

Enfin, un accompagnement peut également être mis en place sur la pollution lumineuse, dans le but de réduire au maximum l'impact de l'éclairage sur la faune et la flore, mais également sur la santé humaine.

La mobilisation au travers de ces différents axes permet de déposer une candidature à la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature », qui récompense les collectivités qui ont la volonté de placer la biodiversité au cœur de leurs politiques publiques.

2. Mobilisation des habitants

A leur niveau, les habitants des communes concernées par un ABC peuvent également agir en faveur de la biodiversité.

De nombreux outils sont à leur disposition afin de mener des actions de préservation et d'amélioration des connaissances.

La préservation peut passer par de petites actions :

- Réduire la fréquence de tonte de son jardin en laissant une bande de fond de parcelle en jachère ;
- Installer des nichoirs pour les oiseaux, notamment l'Hirondelle de fenêtre ;
- Semer de la jachère fleurie adaptée à son type de sol et composé d'espèces locales (marque Végétal locale) ;
- Inscrire son jardin ou son verger en « Refuge LPO ».

L'approfondissement des connaissances sur la biodiversité près de chez vous peut se faire à l'aide de suivis participatifs :

- Vigie nature ([ici](#)) : de nombreux observatoires et suivis permettent d'apprendre à identifier les oiseaux, les plantes, ou encore les insectes de façon ludique et progressive.
- Mission Hérisson ([ici](#)) : un suivi national du Hérisson d'Europe permet de mieux connaître sa répartition à l'échelle française via l'installation d'un tunnel à empreintes. Ce petit mammifère subit de nombreuses pressions : perte d'habitats, pesticides, collisions routières ou encore tondeuses robots.
- L'observatoire des Vers luisants ([ici](#)) : une enquête nationale qui cherche à comprendre pourquoi les insectes bioluminescents disparaissent depuis plusieurs décennies. Cette étude est couplée avec un état des lieux : utilisation de produits phytosanitaires, pollution lumineuse ou encore fragmentation des habitats.
- L'observatoire des sentinelles du climat ([ici](#)) : dispositif mis en place afin de suivre l'effet du changement climatique via l'observation d'espèces sentinelles dont les périodes d'activité (sortie d'hibernation, émergence, floraison) sont signalées par les bénévoles.

Tous ces dispositifs servent aux chercheurs à recueillir un maximum de données qui seront ensuite analysées et alimenteront les réflexions pour de futurs programmes d'actions. En intégrant des suivis participatifs, vous devenez acteurs dans la préservation de la biodiversité !

3. Adapter l'usage du territoire

Le territoire des communes est un espace vivant, sur lequel doivent cohabiter les espèces animales et végétales avec les constructions et les usages de l'Homme.

Pour faire en sorte que cette cohabitation soit durable et respectueuse, il est important que des points de vigilance soient identifiés dans les documents de références, notamment en urbanisme.

Le présent document pourra donc servir de base, avec le Porter à connaissance rédigé par le Parc naturel régional, pour les communes ayant pour projet de réviser leur document d'urbanisme, car il constitue la synthèse des données connues à ce jour. Il présente également un zonage des secteurs sensibles de par les enjeux qui y sont identifiés (habitat, faune et/ou flore). Ces porters à connaissances préciseront leur traduction dans les documents d'aménagement.

Par ailleurs, depuis la réalisation d'une cartographie de sa Trame verte et bleue, afin d'améliorer la connectivité entre les habitats naturels de son territoire, le Parc a identifié de nombreux réservoirs de biodiversité (milieux riches en espèces) et des corridors (zones facilitant le déplacement des espèces) qui les connectent. Les nouvelles données acquises grâce aux inventaires ABC, permettent de mettre à jour ces informations et de préciser certains enjeux notamment sur des milieux sensibles tels que les pelouses sèches ou les mares. Les nombreuses prospections sur le terrain ont également permis d'identifier des secteurs qui pourraient être reconnectés via la plantation de haies ou la mise en place de bandes fleuries en sélectionnant des espèces locales. Un travail sur la reconnexion des milieux est en cours via l'appel à projet « Haies et vergers » et le travail de pré-identification sera un levier dans les années à venir.

En prenant conscience de la richesse avec laquelle nous partageons notre territoire, il est plus facile d'en adapter l'usage et de permettre à l'écosystème dans lequel nous évoluons, d'être le plus résilient face aux changements climatiques actuels.

PARTIE 3 – LES RESULTATS DE L’ABC

G. Connaissance de la faune et de la flore

1. État des lieux

Afin de connaître les données historiques de faune et de flore sur les 18 communes faisant l’objet d’un Atlas de la Biodiversité Communale, le Parc a sollicité deux structures pour produire des synthèses naturalistes.

Pour la flore, le Conservatoire botanique national du Bassin parisien a fourni un document regroupant : la localisation des inventaires réalisés, les espèces patrimoniales, les espèces exotiques envahissantes, les recommandations sur l’amélioration des connaissances et la conservation des espèces, et pour finir la liste complète des données connues depuis 1884 jusqu’en 2019.

Pour la faune, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) a rédigé une synthèse grâce aux données présentes sur la base de données participative Faune Champagne-Ardenne. Ce portail est alimenté par les naturalistes amateurs et professionnels. Au total, 18 groupes d’espèces ont été concernés dont les plus représentés sont : les oiseaux, les papillons de jours, les papillons de nuit, les odonates, mammifères, les orthoptères, les chauves-souris, les amphibiens et les poissons. Les données concernées par cette synthèse s’étalent entre le milieu du 20^{ème} siècle jusqu’au 16 septembre 2019.

La commune d’Ay-Champagne a mandaté en 2017, la LPO Champagne-Ardenne, pour la réalisation d’un Diagnostic de la biodiversité communale.

Ce projet, initié en 2013 et mené avec la DREAL Champagne-Ardenne, s’inspire des ABC mais demande un coût humain et financier moindre. Sur la base du volontariat, la commune s’est investie dans une démarche d’acquisition de connaissances de la biodiversité présente sur son territoire. Cette synthèse a permis de pré-identifier des secteurs à enjeux et les espèces potentielles pouvant occuper les milieux naturels présents.

2. Bilan évolutif suite à l’ABC

Durant la réalisation de l’Atlas de la biodiversité communale, différents inventaires ont été menés à des périodes spécifiques, en appliquant les protocoles présentés à partir de la page 11, dans la « Partie 2 – Pourquoi réaliser un Atlas de Biodiversité Communale ? ». Le tableau (*Cf. Tableau 6*) ci-dessous présente sommairement les périodes dédiées aux inventaires pour la flore (en vert) et pour la faune (en jaune) :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
2019					Relevés botaniques					Prospection mares + pose des plaques reptiles			
2020	Prospection mares + pose des plaques à reptiles				Oiseaux + rhopalocères + odonates + orthoptères + reptiles							Pose des plaques à reptiles	
				Relevés botaniques									
2021		Amphibiens + oiseaux + rhopalocères + odonates + reptiles + orthoptères										Inventaires bryophytes (CBNBP)	
				Relevés botaniques									
2022	Inventaires bryophytes (CBNBP)												

Tableau 6 : Répartition des périodes d'inventaires sur les trois années de l'ABC

Lors des sessions de terrain, de nombreuses observations opportunistes de la faune ont été réalisées. Ces observations correspondent à des espèces appartenant à d'autres groupes (coléoptères, mammifères etc.) observées sur le terrain ou lors des trajets. *C'est le cas par exemple du Renard roux, souvent croisé en voiture tôt le matin lors des inventaires oiseaux ou la nuit pour les amphibiens.*

Au total, sur la commune d'Aÿ-Champagne, ce sont 8 groupes d'espèces supplémentaires pour lesquels nous avons des données. Il s'agit ici des données issues de la synthèse de la LPO auxquelles viennent s'ajouter les observations opportunistes réalisées dans le cadre de l'ABC.

Les graphiques suivants (Cf. Figure 5 à 7) illustrent les résultats obtenus suite aux inventaires réalisés durant les trois années de l'Atlas de la biodiversité communale, auxquels ont été ajoutées les espèces issues des synthèses de la LPO et du Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

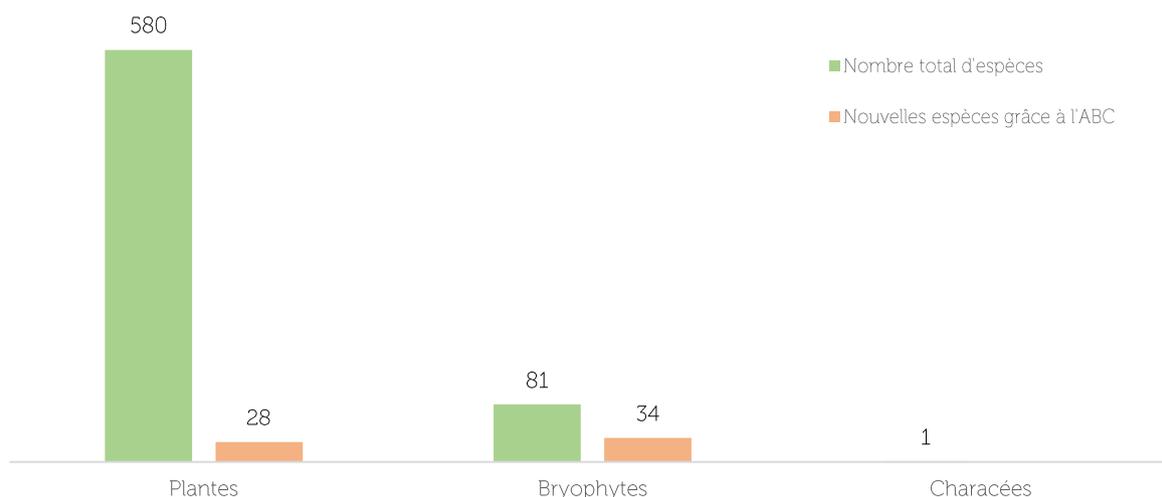


Figure 5 : Nombres d'espèces végétales connues sur la commune d'Aÿ-Champagne

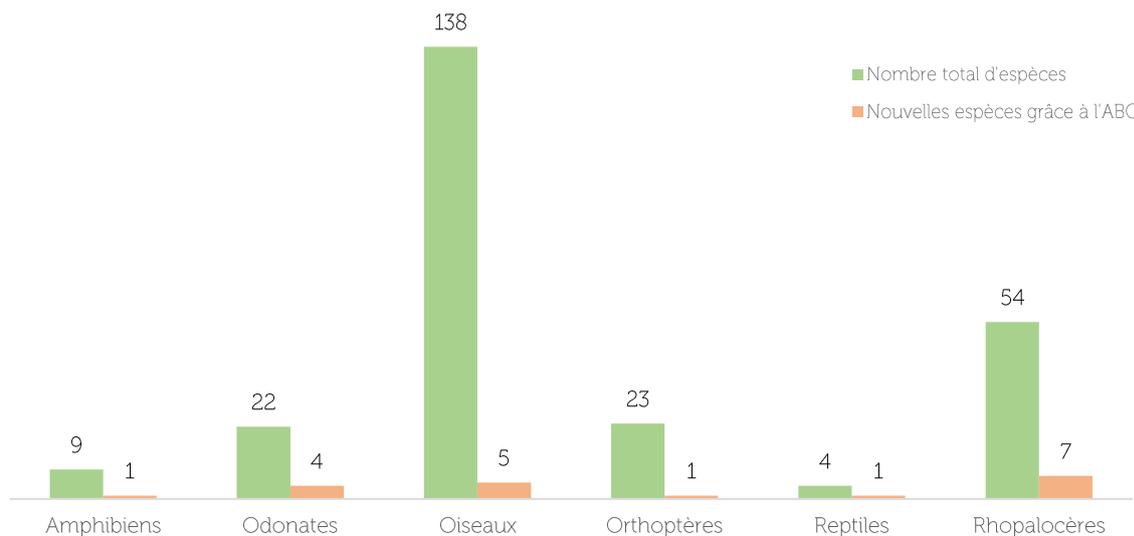


Figure 6 : Nombre d'espèces animales connues dans les groupes soumis à inventaires protocolés sur la commune d'Aÿ-Champagne

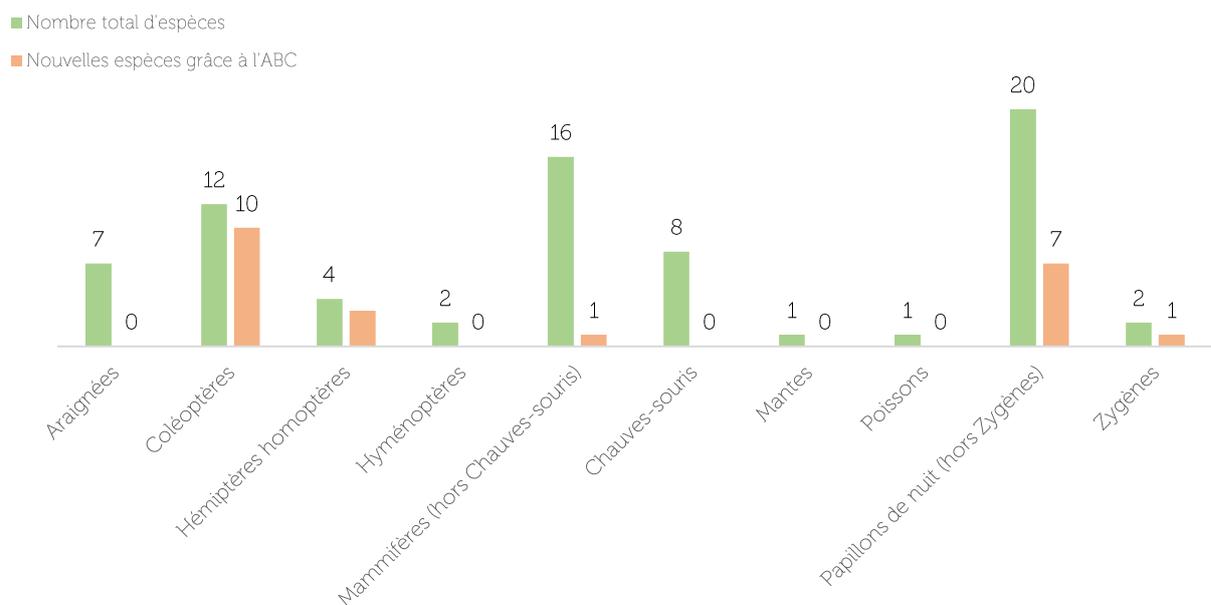


Figure 7 : Nombre d'espèces animales issues des observations non soumises aux protocoles de suivis dans le cadre de l'ABC sur la commune d'Aÿ-Champagne

3. Zoom sur les espèces patrimoniales

Dans le cadre de la réalisation des synthèses de données concernant la flore, une liste des espèces patrimoniales a été dressée. Il s'agit d'espèces menacées et/ou à statut de protection national ou régional. Le tableau ci-dessous reprend la liste fournie par le CBNBP⁵ à laquelle ont été ajoutées les nouvelles espèces acquises grâce à l'ABC (surlignées en vert).

Les inventaires ont permis d'ajouter deux nouvelles espèces patrimoniales : la **Céphalanthère à feuilles étroites** et la **Dauphinelle consoude**. De plus, deux espèces patrimoniales connues ont pu être reconfirmées.

5 Conservatoire botanique national du Bassin parisien

Rareté : statut de rareté à l'échelle de l'ancienne région Champagne-Ardenne ; LRR : catégorie de la Liste rouge régionale ; PN : protection nationale (X) ; PR : protection régionale (X) ; Dernière observation CBNBP : dernière année où l'espèce a été observée par le CBNBP ; ABC : espèce observée durant les inventaires ABC (✓)

Tableau 7 : Espèces de plantes patrimoniales issues de la synthèse du CBNBP et des observations de l'ABC sur la commune d'Aÿ-Champagne

Nom français	Nom latin	Rareté	LRR	PN	PR	Dernière observation CBNBP	ABC
Berle à larges feuilles	<i>Sium latifolium</i> L., 1753	RR	EN	-	-	2004	-
Céphalanthère à feuilles étroites	<i>Cephalanthera longifolia</i> (L.) Fritsch, 1888	RR	LC	-	X	-	✓
Chénopode fétide	<i>Chenopodium vulvaria</i> L., 1753	RRR	VU	-	-	2010	-
Dauphinelle consoude	<i>Delphinium consolida</i> subsp. <i>consolida</i> L., 1753	RR	EN	-	-	-	✓
Germandrée des marais	<i>Teucrium scordium</i> L., 1753	R	LC	-	X	1998	-
Grande Orobanche	<i>Orobanche elatior</i> Sutton, 1798	RR	EN	-	X	2011	✓
Herbe de Saint-Roch	<i>Pulicaria vulgaris</i> Gaertn., 1791	RRR	CR	X	-	2005	-
Inule des fleuves	<i>Inula britannica</i> L., 1753	RR	VU	-	X	2006	-
Lin des Alpes, Lin français	<i>Linum leonii</i> F.W.Schultz, 1838	R	VU	-	X	1997	-
Nielle des blés	<i>Agrostemma githago</i> L., 1753	RRR	CR	-	-	2015	-
Naïade mineure	<i>Najas minor</i> All., 1773	RRR	VU	-	-	2010	-
Œnanthe à feuilles de Silaüs	<i>Oenanthe silaifolia</i> M.Bieb., 1819	RR	VU	-	X	2016	✓
Peucedan à feuilles de Cumin	<i>Dichoropetalum carvifolia</i> (Vill.) Pimenov & Kljuykov	RR	EN	-	-	2016	-
Potamot à feuilles de graminée	<i>Potamogeton gramineus</i> L., 1753	RRR	VU	-	-	2012	-
Séneçon aquatique	<i>Jacobaea aquatica</i> (Hill) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801	R	EN	-	-	2015	✓
Spéculaire miroir de Vénus	<i>Legousia hybrida</i> (L.) Delarbre, 1800	RR	EN	-	-	2011	-
Vesce à forme de pois	<i>Vicia pisiformis</i> L., 1753	RRR	CR	-	X	1884	-

Un inventaire complémentaire réalisé par le CBNBP sur les bryophytes (mousses) a également permis de relever la présence de deux espèces très rares en Champagne-Ardenne et inscrites sur la liste rouge européenne au statut « préoccupation mineure ». (Cf. Tableau 8).

Tableau 8 : Espèces de bryophytes patrimoniales listées grâce à l'ABC sur la commune d'Aÿ-Champagne

Espèce	Nom latin	LR Europe	Rareté en Champagne - Ardenne
<i>Pseudanomodon attenuatus</i>	<i>Pseudanomodon attenuatus</i> (Hedw.) Ignatov & Fedosov, 2019	LC	RR
<i>Sciuro-hypnum plumosum</i>	<i>Sciuro-hypnum plumosum</i> (Hedw.) Ignatov & Huttunen, 2002	LC	RR



Pseudanomodon attenuatus (Hedw.) Ignatov & Fedosov, 2019



Sciuro-hypnum plumosum (Hedw.) Ignatov & Huttunen, 2002

Pour la synthèse des données de la faune, la LPO a dressé une liste des espèces présentant un enjeu « assez fort » ou « fort » à l'échelle du territoire du Parc. Ce niveau est défini selon leur inscription ou leur statut sur la liste rouge régionale et/nationale spécifique, la fréquence de l'espèce sur le territoire du Parc ou encore la connaissance sur l'utilisation du territoire pour sa reproduction. Ces notions de patrimonialité sont développées dans la partie II A. 4. Le tableau ci-dessous reprend la liste des espèces connues présentant les enjeux les plus élevés sur la commune, auxquelles viennent s'ajouter les nouvelles données acquises grâce à l'ABC (surlignage vert).

Au total, 37 espèces patrimoniales réparties dans 4 groupes ont été retrouvées lors de l'ABC et 7 nouvelles espèces patrimoniales ont été observées sur la commune.

LRR : inscription (X) ou catégorie de la Liste rouge régionale ; LR : catégorie de la Liste rouge nationale ; PN : espèce inscrite sur l'annexe II et/ou IV de la Directive Habitat Faune Flore et/ou Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ou Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ; Dernière observation FCA : dernière année où l'espèce a été intégrée sur la base FCA ; ABC : espèce observée durant les inventaires ABC (✓), Nouveau : nouvelle espèce observée sur la commune durant les ABC (x)

Tableau 9 : Espèces animales patrimoniales issues de la synthèse de la LPO et des observations de l'ABC sur la commune d'Aÿ-Champagne

Groupe	Nom français	Nom latin	Enjeu pour le Parc	LRR	LR	PN	Dernière observation FCA	ABC	Nouvelle donnée
Amphibiens	Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	Fort	E	LC	X	-	✓	X
	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Fort	V	LC	X	2018	✓	-
	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Fort	V	NT	X	2018	✓	-
Chauves-souris	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Fort	V	-	X	2014	-	-
	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Fort	E	-	X	2019	-	-
	Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	Assez fort	-	-	X	2014	-	-
	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Assez fort	-	-	X	2014	-	-
	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Assez fort	-	-	X	2019	-	-
	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Assez fort	V	-	X	2014	-	-
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Assez fort	AS	-	X	2014	-	-
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Assez fort	AS	-	X	2018	-	-	
Mammifères	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Assez fort	AS	-	X	2019	-	-
	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Assez fort	-	-	X	2016	-	-
Odonates	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	Fort	X	LC	X	-	✓	X
Oiseaux	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Assez fort	AS	NT	-	2019	✓	-
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Fort	V	LC	-	2018	✓	-
	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Fort	-	LCA	-	2018	-	-
	Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	Assez fort	-	LC	-	2015	-	-
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Fort	AP	LC	-	2019	-	-
	Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Fort	R	NT	-	-	✓	X
	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Fort	-	VU	-	2016	✓	-
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Fort	AP	VU	-	2019	✓	-
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Fort	V	NT	-	2016	✓	-
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Fort	V	NT	-	2016	✓	-
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Fort	V	LC	-	2017	✓	-
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Fort	-	VU	-	2019	✓	-
	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Assez fort	R	LC	-	2018	-	-
	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Fort	R	EN	-	2018	-	-
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Assez fort	AS	LC	-	2014	-	-	

	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Assez fort	AS	NT	-	2019	✓	-
	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Assez fort	V	LC	-	2017	✓	-
	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Assez fort	-	NT	-	2019	-	-
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Assez fort	AP	NT	-	2018	✓	-
	Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	Fort	R	LC	-	-	✓	X
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Assez fort	AS	NT	-	2019	✓	-
	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Fort	AS	LC	-	2019	✓	-
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Assez fort	AS	NT	-	2019	✓	-
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Fort	-	VU	-	2019	✓	-
	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Assez fort	-	NT	-	2019	✓	-
	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Assez fort	AS	VU	-	2019	✓	-
	Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>	Assez fort	-	VU	-	2014	✓	-
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Fort	V	LC	-	2019	✓	-
	Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Fort	V	EN	-	2018	-	-
	Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Fort	V	LC	-	2019	-	-
	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Fort	AS	VU	-	2019	✓	-
	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Fort	AS	LC	-	2014	✓	-
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Fort	-	LC	-	2018	✓	-
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Fort	V	NT	-	2017	✓	-
	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Fort	V	VU	-	2017	-	-
	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Assez fort	-	NT	-	2018	✓	-
	Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Fort	V	NT	-	2017	✓	-
	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Assez fort	-	NT	-	2019	✓	-
	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Fort	-	VU	-	2018	✓	-
	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Assez fort	R	LC	-	2019	✓	-
	Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	Fort	R	LC	-	2018	-	-
	Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	Fort	E	VU	-	2017	-	-
	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	Assez fort	AS	NT	-	2019	✓	-
	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Fort	AS	VU	-	2019	✓	-
	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Assez fort	E	NT	-	2018	✓	-
	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Fort	-	VU	-	2019	✓	-
Orthoptères	Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	Assez fort	X	-	-	2018	✓	-
Reptiles	Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	Fort	AS	LC	X	-	✓	X
	Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	Fort	V	LC	X	2017	✓	-
Rhopalocères	Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	Fort	X	LC	-	2018	-	-
	Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	Assez fort	X	LC	-	2019	✓	-
	Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	Assez fort	X	LC	-	2016	-	-
	Grand Nacré	<i>Argynnis aglaja</i>	Nouveau	X	LC	-	-	✓	X
	Hespérie des Potentilles	<i>Pyrgus armoricanus</i>	Assez fort	X	LC	-	-	✓	X
	Méлитée des scabieuses	<i>Melitaea parthenoides</i>	Assez fort	X	LC	-	2018	-	-
	Méлитée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	Assez fort	X	LC	-	2017	-	-

4. Zoom sur les espèces exotiques envahissantes

Ci-dessous, des cartes localisant les espèces exotiques envahissantes à Aÿ-Champagne (Cf. Figure 8 à 10).

Localisation de la station de Berce du caucase sur la commune d'Aÿ-Champagne



Sources : BD ORTHO®-©IGN Paris 2013, ©PNRMR
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, avril 2022.

0 100 200 m



Figure 8 : Localisation de la station de Berce du Caucase sur la commune d'Aÿ-Champagne

Localisation de la station de Buniat d'orient sur la commune d'Aÿ-Champagne



Sources : BD ORTHO®-©IGN Paris 2013, ©PNRMR
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, avril 2022.

0 100 200 m



Figure 9 : Localisation de la station de Buniat d'orient sur la commune d'Aÿ-Champagne (données issues du CBNBP)

Localisation des stations de renouée asiatique sur la commune d'Aÿ-Champagne



Sources : BD ORTHO®-©IGN Paris 2013, ©PNRMR
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, avril 2022.



Figure 10 : Localisation des stations de renouée asiatique sur la commune d'Aÿ-Champagne (données issues du CBNBP)

Introduites par l'Homme, de manière volontaire ou non, en dehors de leur aire de répartition d'origine, ces espèces animales et végétales (Cf. *Tableau 10*) peuvent poser des problèmes environnementaux et sanitaires plus ou moins importants. En effet, elles ont une forte capacité à se reproduire et à coloniser un nouvel espace, et entrent donc en compétition avec les espèces locales, dont certaines très sensibles à cette compétition. De plus, certaines espèces végétales vont même jusqu'à produire des molécules qui inhibent le développement des autres à leur périphérie. Chez les espèces animales, l'absence de prédateur naturel leur permet de coloniser rapidement de nouveaux territoires et induire une pression conséquente sur les espèces qu'elles consomment.

LR : catégorie de la Liste rouge nationale ; Dernière observation faite sur la commune ; Statut des espèces exotiques envahissantes (Cf. *Annexe 1*)

Groupe	Nom français	Nom latin	Dernière observation	Statut
HYMENOPTERES	Frelon asiatique	<i>Vespa velutina</i>	2019	-
MAMMIFERES	Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	2018	-
	Raton laveur	<i>Procyon lotor</i>	2017	-
OISEAUX	Canard mandarin	<i>Aix galericulata</i>	2019	-
PLANTES VASCULAIRES	Bunias d'Orient	<i>Bunias orientalis L., 1753</i>	2015	A2
	Aster à feuilles de Saule	<i>Symphotrichum x salignum (Willd.) G.L.Nesom, 1995</i>	2006	A2
	Aster lancéolé	<i>Symphotrichum lanceolatum (Willd.) G.L.Nesom, 1995</i>	2015	A2
	Buddleja du père David	<i>Buddleja davidii Franch., 1887</i>	2010	P1
	Élodée à feuilles étroites	<i>Elodea nuttallii (Planch.) H.St.John, 1920</i>	2005	A2
	Faux Houx	<i>Berberis aquifolium Pursh, 1814</i>	2010	P1
	Faux vernis du Japon	<i>Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916</i>	2006	A2
	Renouée asiatique	<i>Reynoutria japonica Houtt., 1777</i>	2010	A1
	Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia L., 1753</i>	2015	A1
	Sumac hérissé	<i>Rhus typhina L., 1756</i>	2010	P1

Tableau 10 : Espèces exotiques envahissantes présentes sur la commune d'Aÿ-Champagne

Sur la commune, la **Berce du Caucase** est l'espèce végétale la plus problématique car elle peut provoquer des brûlures, sa sève étant photosensible.

H. Habitats et enjeux associés

Sur la commune d'Aÿ-Champagne, nous retrouvons le triptyque paysager de la Montagne de Reims composé de la plaine céréalière, des coteaux viticoles et du plateau forestier. Le vignoble, les champs et la forêt représentent 77% du territoire de la commune. Le reste se compose des milieux ouverts et semi-ouverts (jachères, prairies ou encore vergers), des milieux aquatiques et pour finir les surfaces minérales (roche nue) ainsi que les surfaces artificialisées et leurs espaces verts associés.

Ces différents éléments relatifs à l'occupation du sol sur la commune sont illustrés dans la carte suivante (Cf. *Figure 11*) :

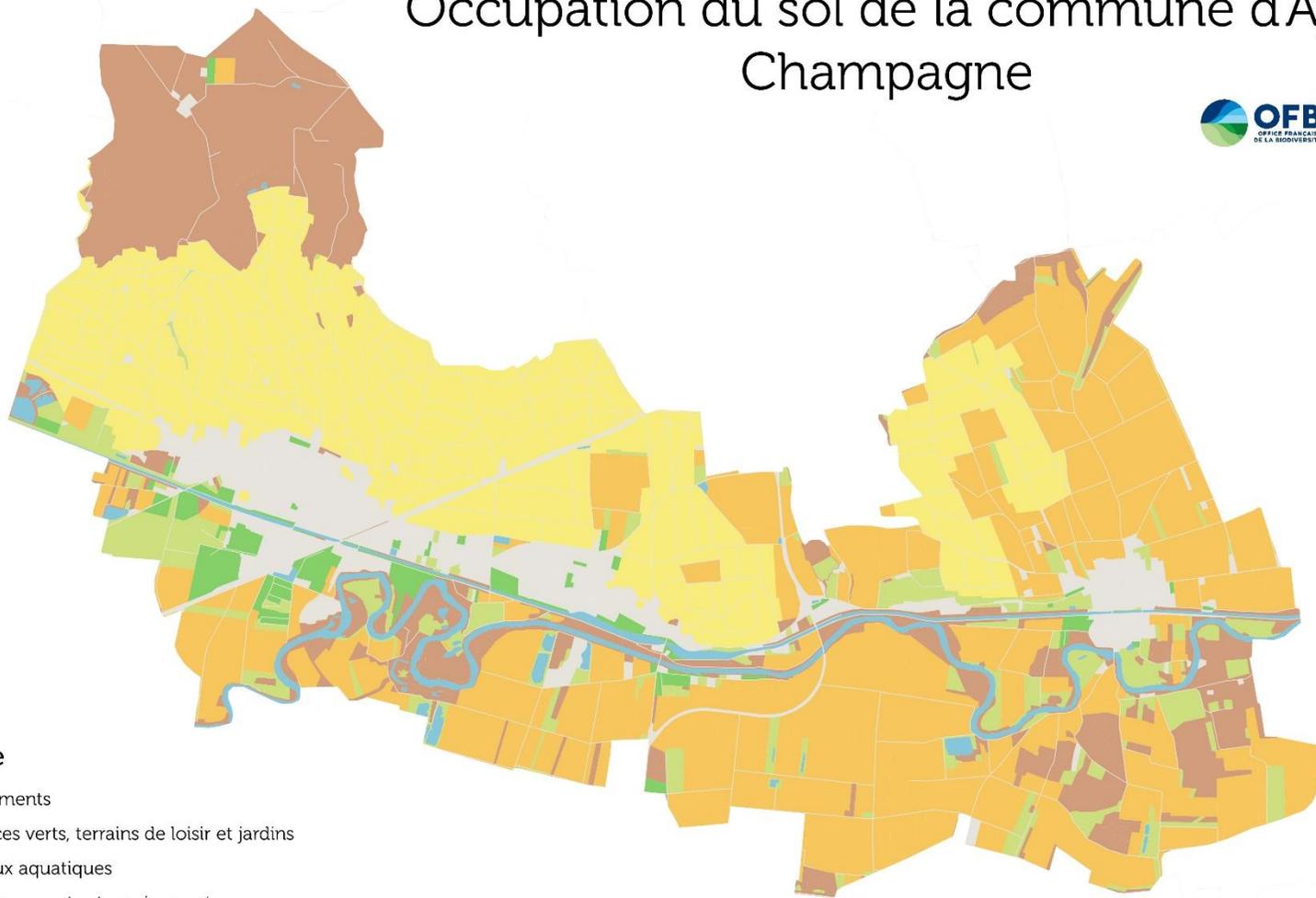


Occupation du sol de la commune d'Aÿ-Champagne



Légende

-  Boisements
-  Espaces verts, terrains de loisir et jardins
-  Milieux aquatiques
-  Milieux ouverts et semi-ouverts
-  Plaine agricole
-  Surfaces artificialisées
-  Vignoble



Sources : BD ORTHO © IGN Paris 2019, © DIREN CA 2014, © DIREN CA-PNRMR 2011, © PNRMR 2015
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, mai 2022.

Figure 11 : Représentation cartographique de l'occupation du sol sur la commune d'Aÿ-Champagne

Une légende détaillée est présentée en annexe (Cf. Annexe 2).

1. La plaine agricole

Les grandes étendues cultivées dominent le territoire de la commune, avec pour culture principale, le maïs. On retrouve toutefois une grande diversité de cultures d'hiver telles que le colza, le blé ou encore l'orge et quelques autres comme la betterave et la luzerne. La diversité des milieux ainsi créée permet à de nombreuses espèces de se développer, aussi bien chez les oiseaux que chez les plantes.

Zoom sur les plantes messicoles

Principalement inféodées aux cultures qu'elles accompagnent depuis plusieurs siècles, leur dénomination signifie « habitantes des moissons ». Adaptées aux perturbations du milieu induites par les pratiques culturales, elles réalisent leur cycle biologique au même rythme que l'espèce qu'elles accompagnent avec un fleurissement en début d'été pour une libération de graines avant la moisson. Elles jouent un rôle essentiel pour les pollinisateurs sauvages en apportant une ressource alimentaire en quantité, dans un contexte agricole parfois très appauvri. Leur floraison est souvent précoce et étalée dans le temps et elles sont souvent très riches en nectar et/ou en pollen. De plus, d'autres insectes sont attirés dont de nombreux auxiliaires de culture mais également de nombreux oiseaux qui viennent consommer les graines et par la même occasion assurent leur dispersion.

Les grands changements agricoles ayant eu lieu dans les années 50 pour une production plus intensive a induit de fortes pressions sur ces espèces, avec notamment l'utilisation massive de produits phytosanitaires, ainsi que le développement de monocultures de nouvelles semences comme le maïs, et les changements du travail du sol. Le constat est indéniable, 7 espèces ont disparu de France et 25 autres ont disparu de plus de la moitié des départements où elles étaient connues avant 1970. Un plan d'action national a donc été lancé en 2012 et une seconde édition est en cours de montage afin de continuer à préserver ces espèces. En Région Grand Est, une étude a été menée en 2018 afin de réaliser un état des lieux de la présence des plantes messicoles sur son territoire, et une seconde en 2019 afin d'étudier les pratiques agricoles menées sur les secteurs à forts enjeux pour les plantes messicoles et leur acceptabilité auprès des agriculteurs.

➤ Enjeux identifiés grâce à l'ABC :

Au niveau des parcelles céréalières, il n'est pas rare de voir voler des rapaces et plus spécifiquement des busards. Sur la commune, il est possible de rencontrer le **Busard cendré** et le **Busard Saint-Martin**, qui installent leur nid au sol, au sein des parcelles cultivées. Ce comportement n'est pas sans risque car avec les changements climatiques actuels, les périodes de moissons sont de plus en plus précoces et ne laissent pas forcément assez de temps aux jeunes de prendre leur envol. C'est pourquoi la LPO, à travers la mission rapace, rencontre les exploitants agricoles et réalise l'installation d'un espace de protection autour des nids quand un comportement de reproduction est observé, pour les protéger lors de la récolte. Cette démarche est gratuite et n'impacte pas la production car seule une surface d'environ 1m² est isolée le temps que les jeunes puissent quitter le nid.

D'autres espèces occupent les milieux agricoles, que ce soit les parcelles cultivées, les bandes enherbées ou encore les éléments paysagers préservés (haies, bosquets) : **Alouette des champs**, **Linotte mélodieuse**, **Chardonneret élégant**, **Bruant jaune**, **Tarier pâtre**, ou encore **Faucon crécerelle**. Ces espèces représentent un enjeu de conservation pour le territoire du Parc naturel régional car elles subissent de fortes pressions. En effet, au même titre que les plantes messicoles, elles ont subi la transition vers une agriculture intensive (remembrement), ayant induit un arrachage massif de haies pour la création de grandes parcelles de monocultures et l'utilisation massive de produits phytosanitaires. La perte d'habitat et de ressources alimentaires a provoqué un déclin chez ces espèces, comme l'illustre le bilan du STOC 1989-2019.

Une autre espèce d'oiseau utilise également la plaine agricole pour se reproduire, il s'agit de l'**Œdicnème criard**. Celui-ci s'installe au niveau des cultures à larges inter-rangs, comme la betterave ou la pomme de terre, car il peut retrouver des zones de sol nu où les parents installent leur nid.

Sur les bords de champs, en secteurs préservés et où les cultures sont favorables (colza, blé d'hiver) plusieurs espèces de plantes messicoles ont été observées. La **Calépine de Corvans** et la **Pensée des champs** font partie des espèces les plus fréquentes sur le territoire, auxquelles s'ajoutent deux nouvelles espèces pour la commune, la **Noix-de-terre** très rare et surtout la **Dauphinelle consoude**, très rare et considérée comme étant en danger d'extinction en Champagne-Ardenne.

Durant l'hiver, les paysages de la plaine agricole changent suite à la crue de la Marne qui vient alors inonder une grande partie des parcelles voisines. On retrouve alors de grandes étendues d'eau, peu profondes, favorables pour l'alimentation de certaines espèces d'oiseaux. C'est durant cette période qu'il est possible d'observer plusieurs centaines, voire milliers de **Vanneau huppé**. D'autres espèces plus discrètes, occupent également le territoire durant cette période, comme la **Bécassine sourde** qui a pu être observée pour la première fois sur le territoire du Parc naturel régional. Cette espèce, très discrète de par son comportement et son plumage, peut facilement passer inaperçue. Elle semble de moins en moins fréquente en France de par la perte d'habitats, comme les zones humides.

➤ **Perspectives :**

- Améliorer les pratiques sur les bords de champs : maintenir les bandes fleuries ou en semer (marque [®]Végétal local produite par l'ADASMS), faucher tardivement pour maintenir la floraison et les auxiliaires ;
- Restaurer ou créer des haies champêtres pour assurer la connexion entre les réservoirs de biodiversité ;
- Sensibiliser des exploitants à la présence des messicoles et au maintien de leurs pratiques ;
- Sensibiliser des exploitants à la présence des busards et de l'Œdicnème criard.

2. Le vignoble

Recouvrant un quart du territoire de la commune, les coteaux viticoles représentent un patrimoine culturel et paysager, bien connu. En effet, au niveau des coteaux, le sous-sol est constitué de craie, issue de la décomposition des organismes vivants dans la mer, il y a 75 millions d'années. On y retrouve régulièrement des fossiles et sa propriété en tant que réservoir hydrique en fait un atout majeur pour le territoire.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les changements de pratiques mis en place dans le vignoble, avec notamment un enherbement des tournières depuis une quinzaine d'années, a permis l'installation d'une espèce typique des milieux ouverts sur sol bien drainé, à végétation basse et éparse, l'**Alouette lulu**. Cette espèce niche au sol, au niveau des touches herbeuses et cherche sa nourriture également au sol. Les nouvelles réglementations concernant l'utilisation de produits phytosanitaires et le développement de pratiques alternatives (désherbage mécanique, pâturage, semis d'un couvert végétal des inter-rangs) lui sont alors favorables car elles permettent d'attirer une grande diversité d'insectes qu'elle pourra alors consommer. D'autres oiseaux occupent également le vignoble et peuvent jouer un rôle dans la régulation de certains ravageurs comme le Faucon crécerelle qui consomme des petits mammifères. D'autres passereaux sont également présents, comme la **Linotte mélodieuse** ou le **Chardonneret élégant**, espèces en déclin en France et présentant un enjeu de conservation sur le territoire du Parc naturel régional.

Sur les talus calcicoles, il est possible de retrouver des espèces de plantes caractéristiques des sols calcaires telles que le **Lotier maritime** ou encore des orchidées.

➤ **Perspectives :**

- Amélioration des pratiques : développer l'enherbement, réduire au maximum les produits phytosanitaires, couverts de type « engrais vert » (moutarde, fève, luzerne etc.) ;
- Techniques alternatives : désherbage mécanique en préservant les bandes enherbées, talus en fauche annuelle tardive, semis de bandes fleuries ([®]Végétal local ADASMS) ;
- Plantation de haies, développement naturel de zones de développement spontané d'arbustes, jachères, vergers ;
- Amélioration de l'accueil de la biodiversité : installation de perchoirs pour les rapaces diurnes (Faucon crécerelle...), nichoirs pour les mésanges, aménagements favorables des loges de vignes pour la Chevêche d'Athéna (à prendre en compte lors de la restauration du bâtiment).

3. Les milieux boisés

Sur la commune d'Aÿ-Champagne, il est possible d'observer différents types de boisements, spécifiques à leur exposition et à la nature du sol

Sur le territoire du Parc naturel régional, un gros enjeu concernant les chauves-souris forestières a été identifié suite aux différentes études menées sur ce groupe d'espèces. Celles-ci utilisent une grande diversité d'arbres-gîtes, favorisés par la présence de charpentières mortes ou de micro habitats spécifiques : une ancienne loge de pic, de l'écorce décollée, une fissure, un trou laissé par une branche tombée etc. Très sensibles à la perte de gîtes et de ressources alimentaires, elles bénéficient d'un plan régional d'actions qui vise à suivre l'évolution des populations de chauves-souris, à mener des actions de protection ou encore à former les services de l'Etat et les collectivités territoriales. Sur le territoire de la commune d'Aÿ-Champagne, sont connues de nombreuses espèces de chauves-souris dont le **Murin de Bechstein**, le **Murin de Daubenton**, le **Grand Murin**, l'**Oreillard roux**, le **Petit Rhinolophe**, le **Grand Rhinolophe** ou encore la **Pipistrelle de Nathusius**.

- **Plateau forestier**

Comme sur toutes les communes du Parc où ce plateau est présent, on retrouve un peuplement forestier riche, avec une diversité d'essences feuillues.

Plusieurs habitats forestiers se côtoient, selon la topographie. Sur les sols limono-sableux, se rencontre la hêtraie-chênaie acidiphile dominée par le Hêtre commun, le Chêne pédonculé ou le Chêne sessile, accompagnés d'autres espèces comme le Bouleau verruqueux, le houx ou encore la Raiponce noire. En condition plus hydromorphe, autrement dit un sol gorgé en eau, la chênaie pédonculée-boulaie se développe, caractérisée par la présence de la Molinie bleue et la Fougère aigle.

Au niveau de pentes moins marquées que celles où se développent les boisements thermophiles, apparaissent la hêtraie et la chênaie-charmaie neutrophile. Elles sont caractérisées par la présence de Chêne sessile, de Charme et de Hêtre commun, accompagnées par d'autres espèces telles que le Noisetier, l'Erable champêtre, le Lamier jaune ou encore la Laïche des bois.

Localement, des vallons sont à l'origine de conditions d'humidité et d'ombre typiques au développement de forêts de ravin à Erable sycomore caractérisées par le développement de communautés de fougères sciaphiles et d'éboulis de meulrières.

- **Boisements thermophiles**

En lisière du plateau forestier, au niveau de pentes escarpées, des boisements thermophiles se développent sur des sols calcaires, bien exposés au soleil. Une partie de la ZNIEFF de type 1 « Savarts et pinèdes des Escaliers de Bisseuil à la Noue des gendarmes à l'est d'Avenay-Val-d'Or » est constitué de ce type de boisement. Ils sont caractérisés par la présence de **Chêne pubescent**, de **Hêtre**, de **Charme** et ponctuellement de **Pin sylvestre**. Les alisiers sont également présents dont **l'Alisier de Reims**, essence endémique de la Montagne de Reims. On y retrouve des arbustes typiques de ce type de milieu, que sont le **Genévrier commun**, le **Cerisier de Sainte Lucie**, le **Nerprun purgatif**, la **Viorne lantane**.

Cet espace de transition aux conditions thermiques spécifiques, permet la présence d'une faune et d'une flore remarquables dont de nombreuses orchidées : **Céphalanthère rouge**, **Epipactis à larges feuilles**, **Orchis pourpre**, mais également d'autres espèces de plantes à fleurs comme la **Mélitte à feuilles de mélisse**, **l'Hellébore fétide** ou encore le **Calament officinal**.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Au niveau des zones escarpées, les conditions plus chaudes sont propices aux espèces ayant des exigences écologiques plus marquées, comme c'est le cas des cigales avec la **Cigalotte qui fredonne**. On retrouve trois espèces en Champagne-Ardenne, dans une grande diversité d'habitats chauds et secs.

En lisière des boisements thermophiles présents sur la commune, il est possible d'observer le **Thé d'Europe** (*Aegonychon purpurocaeruleum*) ou encore le **Rosier à fleurs en corymbe** (*Rosa corymbifera*), respectueusement très rare et rare en Champagne-Ardenne. Enfin, deux essences d'arbres remarquables, très rares en Champagne-Ardenne et bénéficiant d'un statut de protection à l'échelle nationale, sont présentes sur le territoire communal : **l'Alisier de Fontainebleau** et **l'Alisier de Reims**.

➤ **Perspectives :**

- Sensibilisation des viticulteurs : limiter les dépôts, adapter l'entretien des éléments paysagers, plantations ;
- Sensibilisation des usagers : limiter le piétinement des pelouses sèches, la cueillette sur ces zones et le dérangement de la faune ;
- Veiller au maintien des populations d'Alisiers de Fontainebleau et de Reims.

Zoom sur le vieux bois

La présence de vieux bois et de bois mort sur pied ou au sol est signe de bonne santé du milieu forestier, car ils abritent une importante biodiversité : 25% des espèces forestières dépendent du bois mort ou sénescent pour tout ou une partie de leur cycle biologique.

Le développement de cet état se fait en trois étapes :

- 1) Installation des espèces cavicoles (espèces primaires comme les pics, secondaires comme les chouettes ou les chiroptères arboricoles) ;
- 2) Processus progressif de recyclage du bois mort par des organismes saproxyliques (insectes comme le Lucane cerf-volant et champignons spécialisés) ;
- 3) Action des décomposeurs qui vont incorporer, dans le sol, les particules ligneuses décomposées dans un processus d'humification. La présence de vieux bois au sein d'un boisement joue un rôle essentiel dans l'équilibre écologique des différents écosystèmes présents, jusqu'à assurer la bonne fertilité des sols.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Strictelement forestier, le **Pouillot siffleur** a besoin de futaies matures proposant un sous-bois aéré et une canopée assez dense, ce qui montre sa sensibilité à la structure et au type de gestion du boisement. Il est donc fortement favorisé par la présence de hêtraies voire de chênaies fermées présentant une structure de sous-bois favorable.

Emblèmes des forêts de feuillus présentant une dynamique allant jusqu'à la sénescence de certains arbres, les pics sont bien présents sur le plateau forestier. Sur la commune, on notera la présence de deux espèces présentant un enjeu de préservation sur le territoire du Parc naturel régional. Le **Pic noir**, hôte typique des massifs de feuillus matures, où il fore sa loge préférentiellement dans un Hêtre commun bien qu'il puisse utiliser d'autres essences telles que l'érable, le Merisier ou encore le Tilleul, et le **Pic mar** qui occupe les vieilles parcelles de forêt à gros bois et présentant des chandelles. Ce dernier est favorisé par une gestion en taillis sous futaie et par la présence d'arbres, dont les chênes, de très gros diamètres.

En contexte plus humide, la **Mésange boréale** occupe volontiers les ripisylves de ruisseaux, les bordures de plans d'eau ou encore les parcelles forestières en régénération, la **Salamandre tachetée** est présente, quant à elle, à proximité de points d'eau propices au dépôt de ses larves, telles que les mares et les fossés forestiers.

Enfin, les inventaires complémentaires réalisés par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien a révélé la présence de 12 espèces de bryophytes considérées comme rares ou très rares en Champagne-Ardenne.

➤ **Perspectives :**

- Favoriser le maintien d'arbres biologiques, du bois mort sur pied et au sol ;
- Adapter l'exploitation sylvicole : période de reproduction – favoriser la régénération naturelle ;
- Intervenir sur un sol portant ;
- Promouvoir la restauration des milieux associés (mares, clairières).

4. Les milieux ouverts et semi-ouverts

Se retrouvent ici les abords de plans d'eau et de cours d'eau (roselières et mégaphorbiaies), mais également les pelouses, prairies, jachères et les vergers.

Ces différents espaces se caractérisent par un couvert herbacé dominant, parfois colonisé par des ligneux en moindre proportion, pouvant évoluer en ourlet ou en fruticée, stades pionniers avant le boisement.

Ce sont des milieux très riches en biodiversité, notamment pour les insectes comme les rhopalocères ou les orthoptères, et de ce fait, pour les oiseaux qui peuvent y trouver une grande quantité de ressources alimentaires.

La présence de haies champêtres, composées d'essences indigènes, est un enjeu majeur pour permettre à la faune de se déplacer en sécurité ou encore pour nicher.

- **Les pelouses sèches**

Sur le territoire de la commune, on retrouve plusieurs secteurs de pelouses sèches, majoritairement relictuelles et dégradées par l'abandon du pâturage et par l'impact de certaines activités ou pratiques (mise en culture, utilisation de produits phytosanitaires...).

Ces milieux rares et sensibles accueillent une biodiversité remarquable, et notamment une grande quantité de pollinisateurs sauvages : abeilles sauvages, bourdons, lépidoptères, mais également de plantes dont les orchidées.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

De nombreuses espèces d'oiseaux utilisent ces milieux pour se reproduire et/ou nicher, comme le **Bruant jaune** ou encore le **Faucon crécerelle**, représentant un enjeu de préservation sur le territoire du Parc naturel régional.

Ces milieux très secs et chauds sont favorables aux reptiles qui trouvent facilement de quoi se nourrir, comme le **Lézard des souches** qui est vulnérable en Champagne Ardenne et peu fréquent sur le territoire du Parc naturel régional (5 communes concernées). Une espèce exceptionnelle a pu être observée durant les inventaires ABC, il s'agit de la **Coronelle lisse** dont la seule donnée connue sur le Parc remonte à 2005 avec la découverte d'une mue. Cette espèce est quasi absente de la Marne avec des observations réalisées sur un total de 21 communes à l'échelle du département. L'espèce est à surveiller en Champagne-Ardenne afin de la préserver et est à enjeu fort pour le Parc naturel régional.

Les pelouses sèches accueillent un grand nombre d'insectes de par la richesse en plantes présentes, et c'est notamment le cas pour un orthoptère inscrit sur la Liste rouge régionale des espèces menacées, le **Criquet noir ébène**. Trois nouvelles espèces de rhopalocères pour la commune présentent un intérêt de conservation : l'**Hespérie des potentilles** et le **Grand nacré**, inscrites à la Liste rouge régionale des espèces menacées, ainsi que la **Mélitée du Mélampyre**, qui n'avait jamais été observée sur le territoire du Parc. D'autres espèces patrimoniales ont été observées sur ces milieux, comme le **Gazé**, l'**Azuré du serpolet** ou encore le **Mélitée des scabieuses**.

Les pelouses sèches sont très riches en orchidées avec notamment la **Céphalanthère de Damas**, l'**Orchis pyramidal**, l'**Orchis homme pendu**, l'**Orchis bouc** ainsi qu'une nouvelle espèce pour la commune, la **Céphalanthère à feuilles étroites**, très rare en Champagne-Ardenne et protégée à l'échelle régionale. D'autres espèces peu fréquentes sont également connues sur ces milieux dont l'**Arabette hérissée**, l'**Epervière tachetée**, le **Muscari à toupet** ou encore le **Gaillet de Fleurot** sur les zones d'éboulis.

➤ **Perspectives :**

- Adapter la gestion des pelouses sèches : débroussaillage, fauche tardive avec exportation pour garder le caractère ouvert du milieu ;
- Adapter la période d'intervention : automne et hiver afin de ne pas impacter la faune et la flore présente durant la période estivale ;
- Préservation de l'habitat : sensibiliser les propriétaires sur l'importance de ce type de milieu, le protéger contre la conversion en parcelles cultivées ou contre les traitements appliqués au sein des parcelles voisines.

• **Prairies et jachères**

De plus en plus rares du fait du changement de pratiques en Vallée de la Marne, les prairies sont ponctuellement présentes sur la commune. Les parcelles en jachère permettent de compléter ce réseau qui reste toutefois assez discontinu. On notera la présence de quelques prairies bocagères pâturées au sud-est de la commune, dont les linéaires de haies sont bien préservés et sont favorables à de nombreuses espèces d'oiseaux.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Ces milieux ouverts enherbés, de par la présence de haies bocagères permettent à de nombreuses espèces d'oiseaux de nicher dont plusieurs présentant un enjeu de préservation : la **Pie-grièche écorcheur**, vulnérable en Champagne-Ardenne, le **Tarier pâtre** et le **Gobemouche gris**. On peut également y trouver plusieurs espèces de rhopalocères comme le **Flambé** qui est inscrit à la Liste rouge régionale des espèces menacées.

Au niveau des prairies fraîches, deux espèces patrimoniales ont été observées : l'**Œnanthe à feuilles de Silaüs** considérée comme vulnérable en Champagne-Ardenne ainsi que protégée en région et le **Séneçon aquatique** considéré comme étant en danger d'extinction en Champagne-Ardenne. D'autres espèces présentant un intérêt de par leur rareté en région peuvent être citées : la **Renoncule de Sarde** et **Ornithogale en ombelle**, très rares en Champagne-Ardenne.

➤ **Perspectives :**

- Accompagner les exploitants dans le maintien de leurs pratiques pour préserver les prairies, limiter au maximum le retournement des prairies ;
- Limiter l'enrichissement du sol via l'apport d'intrants qui induit une banalisation du cortège floristique ;
- Mettre en place une fauche centrifuge (du centre vers l'extérieur de la parcelle) pour permettre aux espèces de se réfugier dans d'autres milieux ;
- Maintenir la pratique de gestion (fauche ou pâturage) ;
- Maintenir ou restaurer les haies bocagères.

• *Landes et broussailles*

Ces milieux correspondent à un stade de fermeture de pelouses ou de prairies, colonisées progressivement par les ligneux. Ce sont des espaces très importants pour la nidification des oiseaux et pour les pollinisateurs sauvages grâce aux nombreuses plantes à fleurs qui s'y développent. La présence de ces milieux en mosaïque avec d'autres habitats augmente la biodiversité et la capacité d'accueil d'auxiliaires des cultures et des vignes.

➤ **Enjeux potentiels :**

Ces milieux n'ont pas spécifiquement été inventoriés mais ils permettent à de nombreuses espèces d'oiseaux de trouver un habitat favorable à leur reproduction et leur alimentation. Il serait par exemple possible d'y observer la **Pie-grièche écorcheur**, l'**Engoulevent d'Europe** ou encore la **Locustelle tachetée**.

➤ **Perspectives :**

- Maintenir certaines zones de broussailles ;
- Ne pas planter ou introduire d'espèces exotiques envahissantes.

• *Vergers*

Ces milieux semi-ouverts, plantés pour la production de fruits, permettent la création de micro habitats spécifiques. Les arbres fruitiers, en vieillissant, se creusent et forment des cavités favorables à des espèces cavicoles. En instaurant des pratiques extensives via une fauche raisonnée sur la parcelle, l'absence de traitement et l'installation de dispositif d'accueil pour la petite faune, une biodiversité

remarquable peut s'y développer : maintien d'un tas de branches ou de pierres, création d'un mur en pierres sèches voire même création d'une mare, si le sol est argileux.

➤ **Enjeux potentiels :**

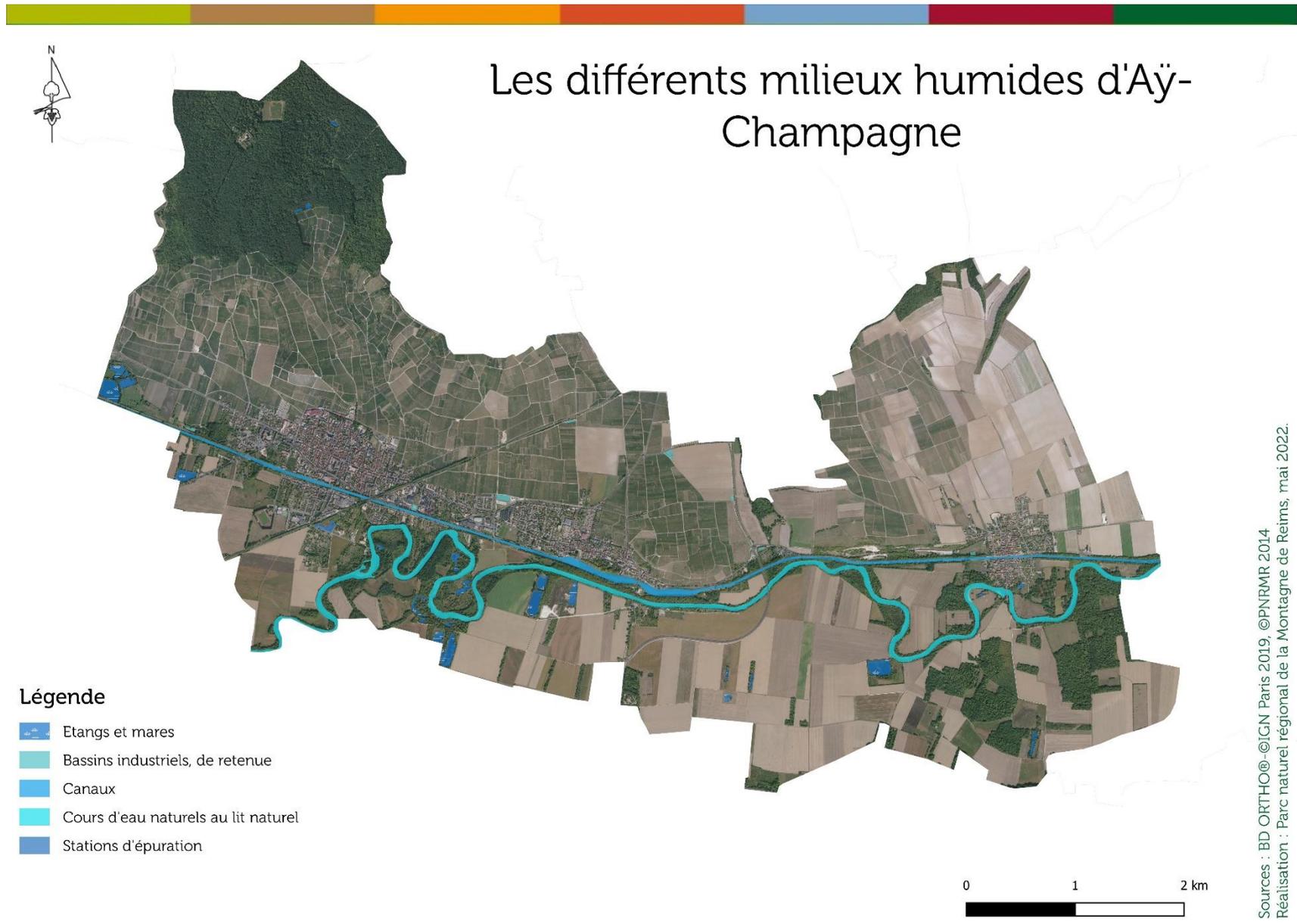
Les vergers présents étant privés, les inventaires n'ont pas été menés sur ces milieux mais ils permettent à une grande diversité d'animaux de trouver une ressource alimentaire et un espace de nidification. Les pollinisateurs sauvages peuvent trouver une grande quantité de ressources d'avril à juin sur les fruitiers en fleurs et les oiseaux peuvent s'installer et se nourrir dans les branches, ou dans des cavités sur les troncs des vieux arbres, comme par exemple la **Chevêche d'Athéna**.

➤ **Perspectives :**

- Maintien des vergers anciens et plantation de variétés locales ;
- Entretien adapté des parcelles : fauches extensives, pâturage extensif ;
- Semis d'une prairie fleurie de la marque Végétal local, adapté à la nature du sol ;
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires ;
- Entretien adapté des arbres (taille).

5. Les milieux aquatiques

La commune est traversée d'est en ouest par la Marne et son canal latéral. Les méandres créés par la rivière ont permis l'apparition de bras morts, de zones humides diverses, telles que des mares. De nombreux étangs de pêche ont été créés au sud de la commune, parmi les parcelles agricoles. Au nord, en lisière de forêt, se trouvent quelques mares forestières et des fossés alimentés par le ruissellement en provenance du plateau. Une illustration des milieux aquatiques est présente à la page suivante (Cf. *Figure 12*).



Sources : BD ORTHO®-©IGN Paris 2019, ©PNRMR 2014
 Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, mai 2022.

Figure 12 : Représentation cartographique des milieux humides d'Aÿ-Champagne

- *La Marne et sa ripisylve*

Cette rivière, riche en méandres et en bancs de graviers est un refuge pour un grand nombre d'oiseaux. Ses berges sont très faciles à creuser pour les espèces nichant en cavité. Cette utilisation de la berge ne pose pas de problème et ne risque pas de l'abimer car de nombreuses cavités sont réutilisées au fil des années.

En période de crues hivernales, elle vient baigner une partie de la plaine agricole, à la faveur d'oiseaux hivernant comme le Vanneau huppé ou encore les bécasseaux.

La Marne est accompagnée tout au long de son parcours de sa ripisylve, boisements humides en bordure de cours d'eau. Il s'agit d'une bande plus ou moins dense de végétation des milieux humides, caractérisés par trois niveaux : les herbacées (joncs, laïches, menthes), les arbustes (saules, aulnes) et les arbres (frênes, ormes, chênes). Le maintien de ces milieux et de leur complexité assure un bon état écologique du cours d'eau et des milieux ouverts, en limitant l'érosion des berges, les inondations en période de crue et en filtrant les eaux des polluants

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Sur la Marne et au niveau de ses berges, il est possible d'observer le **Martin-pêcheur d'Europe** ou des colonies d'**Hirondelle de rivage**, deux espèces à surveiller en Champagne-Ardenne. La première pêche en plongeant alors que la seconde capture les insectes à la surface de l'eau mais toutes deux creusent dans la berge tendre une galerie pour y faire leur nid. Cette activité ne risque en aucun cas de l'abimer car ces oiseaux sont fidèles à leur site de reproduction et réutilisent les mêmes trous d'une année sur l'autre.

On peut également croiser deux autres espèces sur la rivière, qui vont plutôt nicher sur les plages de galets ou au niveau des gravières : la **Sterne pierregarin** et le **Petit gravelot**.

La première pêche de petits poissons tandis que la seconde se nourrit de petits insectes chassés activement au sol ou dans la vase.

Au sein de la ripisylve, le **Pic épeichette** affectionne la présence de bois dépérissant ou morts, favorables pour lui permettre de forer sa loge. En effet, de par sa petite taille, il a besoin d'un bois tendre pour pouvoir le creuser facilement mais également pour trouver de la nourriture. Il est également accompagné de la **Mésange boréale** qui a été retrouvée également dans ce type de milieu, habitat favorable à sa reproduction.

Au niveau de milieux buissonnants des zones humides, il est possible d'entendre la **Tourterelle des bois**, le **Pouillot fitis**, ou encore la rare **Bouscarle de Cetti**. Cette dernière n'avait jamais été mentionnée sur le territoire du Parc naturel régional avant les ABC. Cette espèce est principalement distribuée dans les régions au climat méditerranéen et océanique, ce qui fait qu'elle est particulièrement rare dans le nord-est de la France.

Sur les berges de la Marne, de nombreuses espèces végétales se développent dont le **Butome en ombelle**, connu uniquement sur trois communes du Parc naturel régional et très rare en Champagne-Ardenne ou encore la **Laïche faux-souchet** assez rare en Champagne-Ardenne et uniquement présente sur 8 communes du Parc.

➤ **Perspectives :**

- Maintenir un écoulement naturel de la Marne ;
- Eviter les dépôts sauvages sur les berges ;
- Adapter l'entretien pour limiter l'érosion des berges : maintenir la végétation sur les berges, proscrire les coupes à blanc et le broyage sur place, tailler des arbres têtards ;

- Mener une veille sur les espèces exotiques envahissantes et mener une gestion, si nécessaire, en lien avec le Parc naturel régional ;
- Maintenir le bois mort sur pied et au sol afin de favoriser la biodiversité associée (champignon, insectes saproxyliques, pic, chauves-souris) ;
- Adapter la période d'intervention (hors période de reproduction de la faune et de la flore).

- *Le canal de la Marne*

Il longe la rivière de la Marne sur 67 km de long et comprend 15 écluses au gabarit Freycinet (39 m sur 5,10), il a été ouvert au cours de la première moitié du XIX^{ème} siècle. Propriété de l'État, il est géré par Voies Navigables de France (VNF). Il s'agit d'un milieu artificiel de par sa création et les matériaux qui le composent, avec notamment les palplanches métalliques au niveau des berges. Les nombreuses écluses et ses aménagements (berges abruptes...) le rendent peu propice à l'accueil de la biodiversité.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Bien que présente sur la Marne, on retrouve également l'**Hirondelle de rivage** au niveau du canal de l'ancienne commune de Bisseuil. Une colonie s'est installée au niveau des tôles métalliques qui maintiennent les berges, en installant leur nid au niveau des trous qui servent à évacuer le trop-plein d'eau. Elles peuvent ainsi accéder à la berge et s'y installer.

➤ **Perspectives :**

- Aménagements de passage à faune au niveau des berges (escalier à faune) ;
- Végétalisation des berges à l'aide d'espèces indigènes ;
- Maintien des tôles métalliques sur les secteurs à Hirondelle de rivage et aménager favorablement d'autres berges pour accueillir ce type d'espèces.

- *Les étangs de pêche*

Ces milieux créés par l'Homme jouent un rôle pour les espèces d'oiseaux hivernants comme les canards, les aigrettes ou encore le Héron cendré. Ils y trouvent une ressource alimentaire et des reposoirs. Ces milieux deviennent même des zones de tranquillité car l'activité de pêche est moins marquée en automne/hiver.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les étangs de pêche étant privés, aucun suivi n'a été réalisé mais il s'agit de milieux propices pour une grande diversité d'espèces de canards et autres oiseaux d'eau telles que la Grande aigrette, le Héron cendré ou parfois les cigognes, lors de leur migration.

Selon les données extraites de la synthèse des données de Faune Champagne-Ardenne, sur la commune, il est possible d'observer sur ce type de milieu : le **Tadorne de Belon**, espèce rare en Champagne Ardenne mais également le **Canard siffleur**, le **Canard chipeau** ou encore le **Grèbe huppé**.

➤ **Perspectives :**

- Lors de plantation, planter des essences locales, a minima indigènes ;
- Maintenir la végétation indigène sur les berges ;
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires ;
- Laisser des espaces en libre évolution (boisements humides...) ;
- Maintenir les vieux arbres sur pied ;
- Signaler la présence d'espèces exotiques envahissantes et ne pas en introduire.

- *Les mares*

On retrouve deux types de mares sur la commune, en milieux ouverts et en forêt.

La mare située en milieux ouverts est située sur une prairie qui est inondée par les étangs de pêche voisin, les années à forte pluviométrie hivernale, comme ce fut le cas en 2021. Ce type de milieu est notamment favorable aux amphibiens. En forêt, on retrouve quelques mares en lisières, accompagnées par des fossés à forts enjeux également pour les amphibiens.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les mares forment un milieu de prédilection pour la reproduction des amphibiens, avec une espèce vulnérable en région présente sur plusieurs points d'eau de la commune : le **Triton crêté**. On retrouve également plusieurs secteurs qui accueillent la **Salamandre tachetée**, uniquement en forme larvaire car les adultes se reproduisent sur terre en contexte forestier.

Au niveau des berges, la végétation est très riche et peut permettre le développement d'espèces rares en Champagne-Ardenne comme le **Jonc des chaisiers** ou encore la **Gesse des bois**.

➤ **Perspectives :**

- Eviter les dépôts dans et à proximité des mares et des fossés ;
- Maintenir une bande de non traitement à proximité des fossés ;
- Réaliser une fauche raisonnée (annuelle ou biannuelle) des bandes enherbées aux abords des fossés ;
- Continuer les travaux de restauration des mares en lisière forestière, concernée par la convention établie entre la commune et le Parc naturel régional.

- *Zones humides (Abords de plan d'eau, roselières et mégaphorbiaies)*

Différentes zones humides sont présentes aux abords des étangs et des plans d'eau, dont les roselières et les mégaphorbiaies. Les premières sont caractérisées par la présence de grands roseaux, accompagnés par les menthes aquatiques ou encore l'Iris des marais. Les secondes correspondent à une végétation composée d'espèces à grandes feuilles : consoude, épilobes ou encore la Reine des prés, qui sont/peuvent être soumises à une période d'assez plus longue. Il est également possible de retrouver dans ce contexte des zones inondables, comme certaines prairies qui accueillent les débordements de plans d'eau ou de la Marne durant plusieurs mois, créant alors un milieu temporaire favorable pour certaines espèces.

Les zones humides jouent un rôle important dans l'épuration des eaux, le soutien à l'étiage, ou encore la protection contre l'érosion. De plus, ces différents milieux représentent des habitats pour de nombreuses espèces animales et végétales remarquables. Les sols plus ou moins gorgés d'eau vont permettre à des végétations spécifiques de se développer avec des espèces caractéristiques, comme l'Eupatoire chanvrine, la Salicaire ou la Cardamine des prés. Certaines espèces animales sont fortement liées aux zones inondables comme le Cuivré des marais ou aux roselières comme la Rousserolle effarvate.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les abords de plan d'eau, de par la diversité des éléments paysagers présents, permettent aux oiseaux de trouver des zones de repos en période hivernale. C'est notamment le cas du **Bruant des roseaux**, dont les populations plus nordiques peuvent venir hiverner dans nos latitudes, aux niveaux des cultures

et les zones humides. C'est dans ce contexte que plusieurs individus ont été observés dans la plaine agricoles, à proximité d'une mare de chasse.

Les abords d'étangs de pêche peuvent également être très intéressants d'un point de vue botanique, avec la présence de l'**Œnanthe aquatique** rare en région et uniquement connue sur 5 communes du Parc naturel régional ou encore la **Germandrée des marais** qui est protégée à l'échelle de la Champagne-Ardenne.

Enfin, une zone inondable en bordure d'étangs de pêche permet à une espèce d'amphibien considérée comme en danger d'extinction à l'échelle européenne et jusqu'à aujourd'hui non connue sur le territoire du Parc naturel régional, de trouver un habitat favorable à sa reproduction : le **Pélodyte ponctué**.

➤ **Perspectives :**

- Gestion adaptée des abords d'étangs et de plans d'eau : prise en compte de la portance du sol, intervention tardive entre septembre et octobre ;
- Ne pas perturber la circulation de l'eau existante en période de crue ;
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires à proximité de ces milieux ;
- Signaler la présence d'espèces exotiques envahissantes au Parc naturel régional et ne pas en introduire.

6. Les milieux artificialisés et rocheux

Les derniers 12% de surface de la commune sont occupés par des surfaces minérales ou artificielles. Il s'agit principalement des constructions humaines (habitations, zones d'activités, bâtiments agricoles etc.) ainsi que la voirie. Pour le reste, on retrouve plusieurs falaises des craies et des zones d'éboulis, le plus grand site étant situé entre les anciennes communes de Mareuil-sur-Aÿ et Bisseuil.

- Le tissu urbain : habitations, espaces verts, jardins et caves

Les habitations et la création des caves à champagne en sous-sol permettent à une faune bien spécifique de s'installer : on parle d'espèces anthropophiles. Greniers, combles, caves, vieux murs en pierre ou encore volets en bois, tous les espaces libres sont utilisables aussi bien par les oiseaux que les chauves-souris. Toutes ces espèces sont bien utiles pour limiter le développement de ravageurs comme certains petits mammifères ou encore pour nous débarrasser des moustiques durant les chaudes soirées d'été.

➤ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les constructions humaines permettent de mettre à disposition, bien souvent involontairement, des milieux favorables pour la faune sauvage. En effet, elle y retrouve bien souvent un équivalent naturel qui tend de plus en plus à disparaître. Il peut également s'agir d'une coévolution qui fait que certaines espèces sont totalement dépendantes de certaines infrastructures.

De nombreuses chauves-souris utilisent les bâtiments, les caves et parfois même les vieux ponts pour une partie de leur cycle de vie : soit en période estivale par les femelles pour élever les jeunes soit en hiver pour l'hibernation. On retrouve plusieurs espèces sur la commune, toutes protégées à l'échelle nationale : le **Grand Murin**, la **Pipistrelle commune**, le **Murin à moustaches** et la **Sérotine commune**.

Chez les oiseaux, on retrouve évidemment les deux espèces d'hirondelles anthropophiles : l'**Hirondelle de fenêtre** qui construit son nid en angle de fenêtre ou sous les avant-toits et l'**Hirondelle rustique** qui

s'installe au niveau d'une poutre. Le **Martinet noir** profite également des grands bâtiments pour installer son nid dans une anfractuosit  du mur ou sous le toit et l'**Effraie des clochers** qui peut s'installer dans un grenier ou le clocher d'une  glise.

Afin d'assurer la bonne cohabitation avec ces diff rentes esp ces, des am nagements sont r alisables pour leur permettre un acc s en toute s curit  et pour limiter les nuisances si elles existent.

Au niveau des b timents et murs en pierres meuli res, une plante peu ordinaire se d veloppe sur la commune : la **Pari taire des murs**.

Au niveau des parcs et jardins, de nombreux oiseaux peuvent trouver des zones de nidification gr ce   la grande diversit  des essences plant es. Deux esp ces   enjeu fort de conservation sur le territoire du Parc naturel r gional sont concern es en particulier. Le **Serin cini** qui a besoin de conif res pour installer son nid et le **Verdier d'Europe** qui est beaucoup moins exigeant et peut installer son nid dans une haie ornementale ou champ tre, dans un lierre grimpant ou un arbre isol . Ces deux esp ces granivores sont  galement favoris es par les mangeoires mises   disposition des oiseaux durant l'hiver.

Les mammif res ne sont pas en reste, avec le **H risson d'Europe** qui circule entre les jardins et espaces verts de la commune. Ce petit mammif re prot g  en France, est fortement impact  par la disparition de son habitat et de sa ressource alimentaire, notamment suite   l'intensification des pratiques agricoles, mais  galement par la fragmentation des milieux naturels, principalement par les infrastructures routi res qui lui sont tr s souvent fatales. On retrouve  galement l'**Ecureuil roux** dans les zones un peu plus bois es. Ces deux esp ces sont prot g es en France.

➤ **Perspectives :**

- Maintenir la dynamique de gestion diff renci e sur les espaces communaux ;
- Assurer la perm abilit  des jardins : laisser un passage adapt    la petite faune (H risson d'Europe) ;
- Continuer le travail pour limiter la pollution lumineuse ;
- Sensibiliser les habitants et les propri taires de caves   la pr sence des chauves-souris ;
- Prendre en compte la pr sence des oiseaux : hirondelles et Martinet noir, ainsi que des chauves-souris, lors de travaux sur les b timents.

• *Les  boulis et fronts de taille*

Reliquats de l'histoire g ologique, notamment d'une p riode o  la Montagne de Reims  tait submerg e par l'oc an, les  boulis et les falaises calcaires sont d'une richesse insoup onn e. Ces milieux tr s pauvres de par la quasi absence d'humus, permettent   une flore pionni re de se d velopper. De plus, la plus haute falaise, anciennement exploit e, offre des sites de nidification pour les esp ces rupicoles.

➤ **Enjeux identifi s gr ce   l'ABC :**

La pr sence de cette falaise est propice   la nidification de quelques esp ces d'oiseaux qui peuvent de nouveau trouver un habitat naturel favorable. C'est ainsi que l'on y trouve la plus grande colonie de **Choucas des tours** de Champagne-Ardenne. Le **Faucon cr cerelle** peut  galement s'y installer, bien qu'il trouve depuis longtemps des sites secondaires au niveau des vieux b timents en ruine et des granges.

Sur ces zones d'affleurement calcaire, une flore pionni re, rare et prot g e peut se d velopper comme le **Gaillet de Fleurot** ou encore le **Gaillet de Paris**. On notera  galement la pr sence du Criquet des pelouses, esp ce inscrite   la Liste rouge r gionale des esp ces menac es.

➤ **Perspectives**

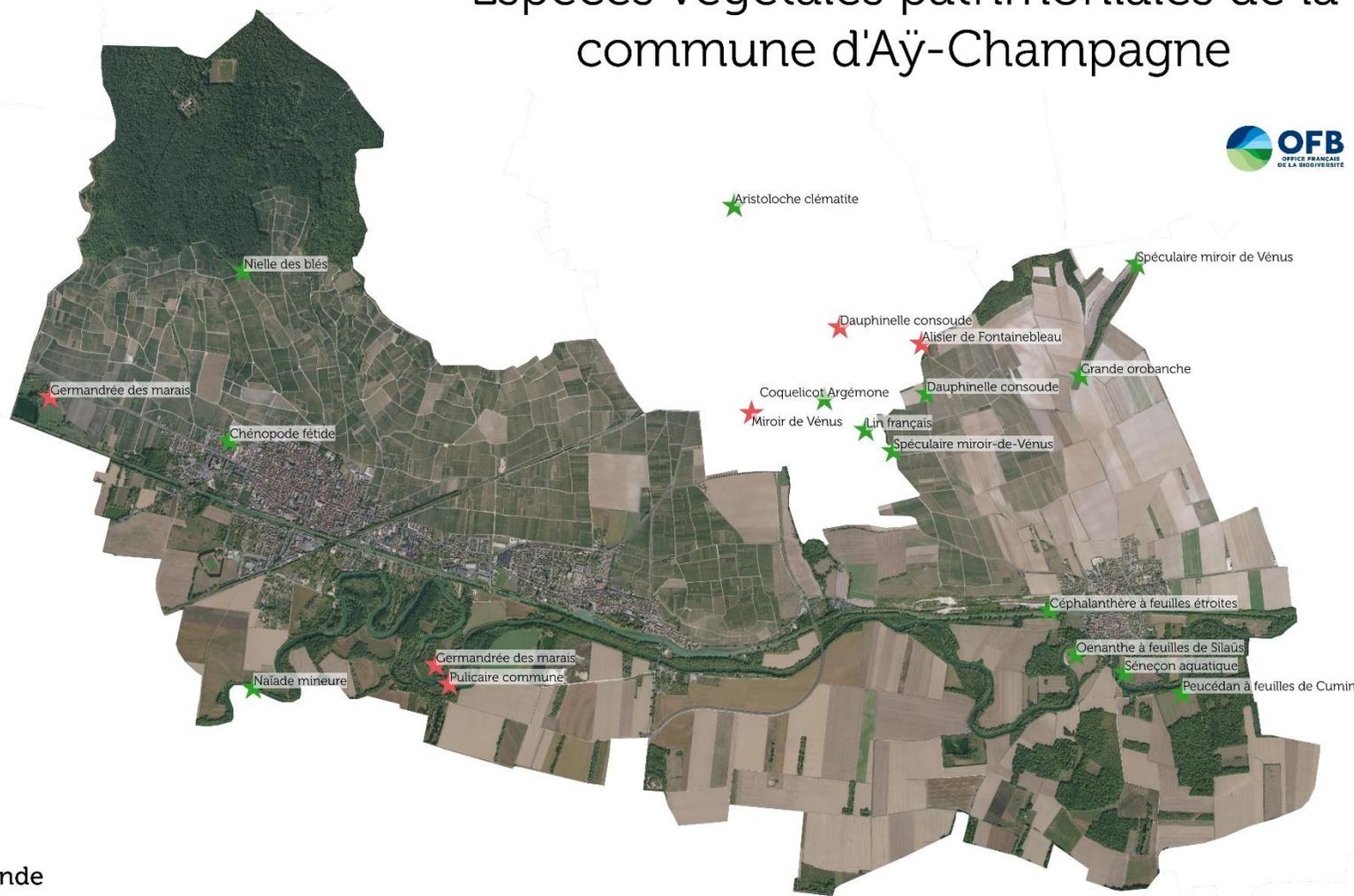
- Eviter les dépôts en bas des falaises et sur les éboulis ;
- Eviter les dérangements anthropiques ;
- Ne pas mettre en lumière les falaises ;
- Assurer le maintien du site en l'état.

I. Synthèse des enjeux

1. Zoom sur les plantes patrimoniales

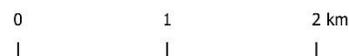
Une illustration des espèces végétales patrimoniales est présente à la page suivante (*Cf. Figure 13*) :

Espèces végétales patrimoniales de la commune d'Aÿ-Champagne



Légende

- ★ Observation à partir de 2010
- ★ Observation avant 2010



Sources : BD ORTHO® - ©IGN Paris 2019, ©CINBP - MNHN 2019, PNRMR 2022.
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, Juin 2022.

Figure 13 : Représentation cartographique des espèces végétales patrimoniales de la commune d'Aÿ-Champagne

2. Enjeux identifiés lors de l'ABC

Ci-dessous la carte des enjeux identifiés sur la commune d'Aÿ-Champagne (Cf. Figure 14) :

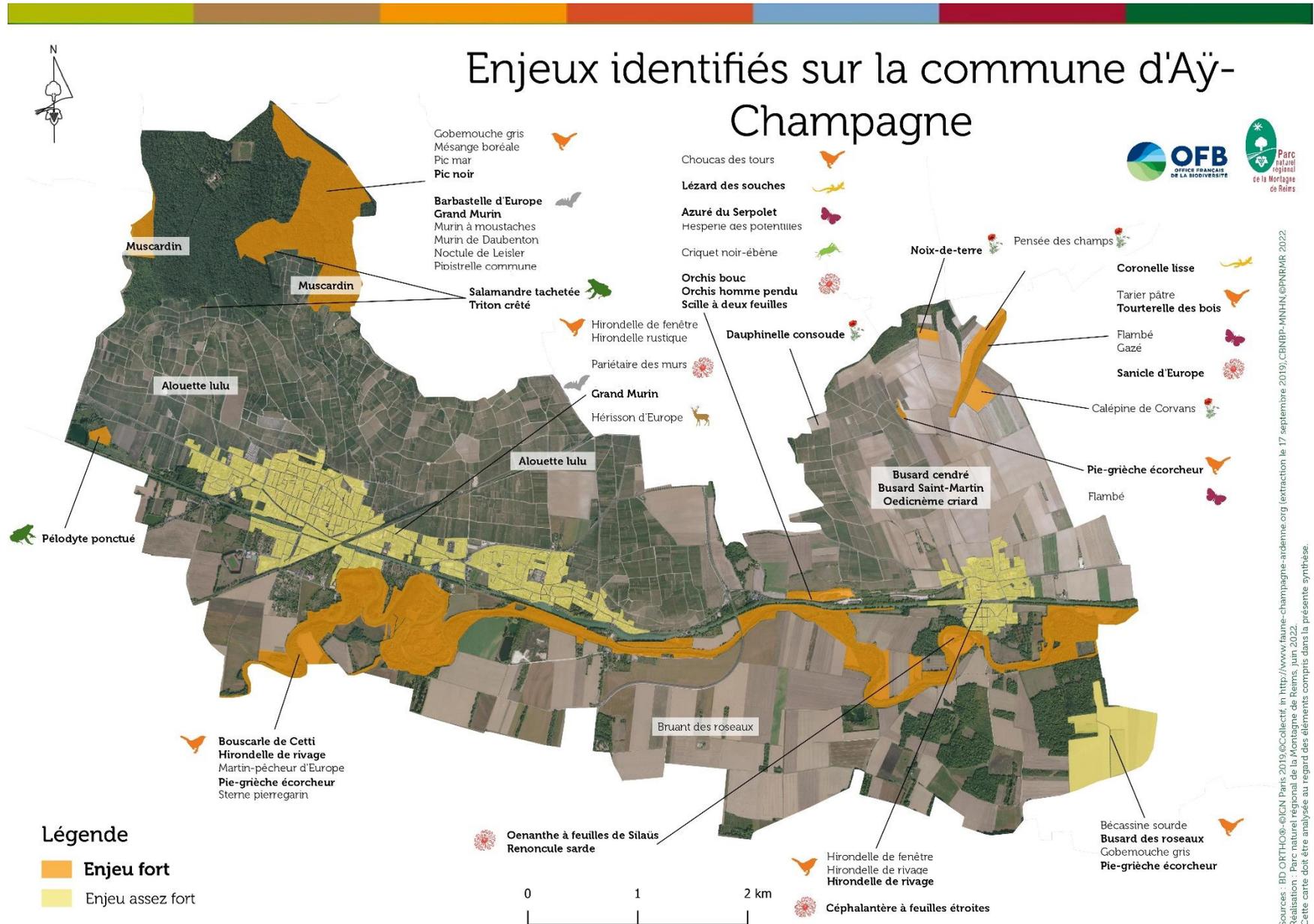


Figure 14 : Représentation cartographique des enjeux identifiés sur la commune d'Aÿ-Champagne lors de l'ABC

PARTIE 4 – PLAN D’ACTIONS

J. Projets déjà réalisés

1. Distinction « Commune nature »



Depuis 2019, la commune d’Aÿ-Champagne est reconnue « Commune nature » suite à l’arrêt d’utilisation des produits phytosanitaires et l’application des principes de la gestion différenciée. Accompagnée par la FREDON Grand-Est (<https://fredon.fr/grand-est/nos-missions/environnement/entretien-des-espaces-verts>), la commune a pu établir un plan de gestion différenciée pour adapter l’entretien des différents types d’espaces verts communaux et un travail est en cours sur la végétalisation du cimetière.

En 2022, la commune obtient sa troisième libellule, ce qui correspond aux critères suivants :

- Suppression, depuis au moins un an et pour les 3 années à venir, de l’utilisation de la totalité des produits phytosanitaires y compris des produits de bio contrôle, des produits à faible risque et des produits autorisés en agriculture biologique sur l’ensemble des espaces ;
- Suppression des produits anti-mousses sur les espaces extérieurs ;
- Mise en place des principes d’une gestion différenciée pour l’entretien des espaces ;
- Initiation d’une démarche de préservation de la biodiversité et de restauration des ressources en eau de la collectivité ;
- Communication régulière auprès des autres gestionnaires susceptibles d’entretenir des espaces verts.

Cette démarche de progression est fortement encouragée par le Parc naturel régional car elle permet dans un premier temps, de limiter l’utilisation de produits chimiques qui présentent des risques tant pour la santé humaine que pour l’environnement, et dans un second temps, de favoriser l’accueil de la biodiversité au sein du village : plantes indigènes, insectes ou encore oiseaux, qui trouvent alors plus facilement des zones de nidification et une ressource alimentaire.

2. Natura 2000

Une partie du site Natura 2000 n°67 « Massif forestier (versant sud) de la Montagne de Reims et étangs associés » se situe au niveau des boisements au nord de la commune. L’animation de ce site est assurée par le Parc naturel régional et son renouvellement se fera en fin d’année 2022.

Une réflexion est en cours pour mettre en place un contrat Natura 2000 forestier, un dispositif favorisant le développement de bois sénescents. L'objectif est donc d'identifier plusieurs arbres de gros diamètres et présentant un intérêt écologique de par la présence de cavités, de décollement d'écorce ou encore de bois mort. En effet, ces différents critères sont attractifs pour une faune très diversifiée : chauves-souris, pics, Chouette hulotte ou encore Lucane cerf-volant. Disséminés sur la parcelle ou idéalement regroupés au sein d'un îlot, ces arbres sont alors identifiés et exclus de toute intervention pour une durée de 30 ans, avec en contrepartie un dédommagement financier pour le propriétaire.

3. Trame verte et bleue

Semblable au contrat Natura 2000 présenté ci-dessus, le Parc naturel régional a lancé un appel à projet « Trame de vieux bois » à destination des forêts hors Natura 2000. Financé par la Région Grand-Est, il est destiné au propriétaire, regroupements forestiers ainsi qu'aux collectivités territoriales possédant des forêts communales. L'objectif est de définir un îlot d'un minimum de 0.5 ha composé d'un nombre défini d'arbres vivants ou dépérissant selon une liste de critères : diamètre, intérêt écologique ou encore trait remarquable. A l'intérieur de celui-ci, aucune intervention sylvicole n'est alors autorisée pendant une période d'engagement de 30 ans aussi bien sur les arbres que sur les buissons ou la strate herbacée. Une compensation financière est également prévue pour le propriétaire.

La commune d'Aÿ-Champagne s'est portée volontaire en 2021 afin de préserver un îlot de vieux bois de 1 ha pour une durée de 30 ans au sein de sa forêt communale.

Ce dispositif permet également la réalisation d'études scientifiques, afin d'évaluer la diversité des insectes saproxyliques, c'est à dire ceux dont les larves participent à la dégradation du bois mort pour en faire de l'humus, matière première à l'origine de la forêt. De plus, une étude dendrométrique est menée sur les arbres de l'îlot, avec le relevé de plusieurs paramètres : taille, diamètre, présence d'écorce décollée ou encore de bois mort. Ces différentes métriques permettent d'évaluer l'intérêt écologique de ces arbres et la présence d'éléments favorables à leur utilisation par la faune ou la fonge. Ces deux études sont réalisées en début de projet et au bout de trente ans, afin d'évaluer l'évolution de ces paramètres suite l'arrêt de l'exploitation forestière.

4. Restauration de mares forestières

Dans le cadre du programme régional d'actions en faveur des mares (PRAM), coordonné par le CPIE du Sud Champagne et la LPO Champagne-Ardenne, le Parc naturel régional a proposé de réaliser les travaux de restauration des mares situées au lieu-dit « Frère-Martin », en limite du site Natura 2000. En effet, celles-ci étaient fortement ombragées par le développement d'arbres et arbustes à sa périphérie, et partiellement comblées par l'accumulation des feuilles mortes.

Sur la période automne-hiver entre 2018-2019, les travaux suivants ont été réalisés :

- Remise en lumière par des travaux de débroussaillage et abattage ;
- Dessouchage et reprofilage des berges en pente douce ;
- Curage partiel sur 2 mares.

La commune d'Aÿ-Champagne et le Parc naturel régional de la Montagne de Reims ont donc établi une convention de gestion « Mares communales du Bois d'Ay » pour la période 2020-2025, afin d'assurer la restauration et le suivi de ces mares situées en lisière forestière.

La commune s'est donc engagée sur plusieurs années pour la remise en état d'habitats protégés, afin d'améliorer leur état écologique et ainsi favoriser le développement d'une faune et d'une flore spécifiques et remarquables.

5. Sentier découverte au bord du canal et rucher pédagogique

La commune a créé un sentier de découverte au bord du Canal latéral de la Marne. Le nom des plantes sauvages sont indiqués avec de petits panneaux et à la fin du sentier une ruche pédagogique a été installée.

K. Projets envisagés par la commune dans les prochaines années

1. Territoire engagé pour la nature (TEN)

La commune souhaite candidater pour la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » (TEN). Elle peut compléter le questionnaire de candidature pour la session de septembre 2022 et annexer un dossier reprenant les actions menées et prévues sur son territoire. Le Parc naturel régional peut accompagner la commune, si nécessaire.

Ce dispositif vise à faire émerger, reconnaître et accompagner les collectivités qui ont pour volonté d'intégrer la biodiversité dans leurs politiques publiques. A travers un questionnaire de 30 items, la collectivité fait le bilan des actions déjà réalisées sur son territoire et identifie celles qu'elle souhaite réaliser dans les trois années à venir, selon quatre critères :

- ✓ S'organiser et établir des partenariats ;
- ✓ Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques ;
- ✓ Intégrer la biodiversité dans l'aménagement ;
- ✓ Connaître et mobiliser autour de la biodiversité.

Les actions proposées se doivent d'être en accord avec les moyens humains et financiers de la collectivité et peuvent se faire en plusieurs étapes. En effet, cette reconnaissance qui s'acquiert pour la durée du plan d'actions déployé sur trois ans, se veut accompagnatrice d'une démarche de progression.

2. Compostage

La commune a pour projet d'installer des composteurs partagés au niveau des quartiers (3 secteurs identifiés). Une conférence a eu lieu avec la FREDON Grand-Est, le 8 mai 2022, à laquelle la commune a participé.

Cette démarche vise à réduire la production de déchets et permettra de recycler les fruits et légumes non consommables, les épluchures ou les restes alimentaires des cantines. La production de compost pourra alors servir au niveau des potagers et des parterres fleuris. La commune pourra alors fonctionner en circuit fermé entre ce qui est produit dans les potagers et ce qui arrive dans les assiettes.

Cette démarche vise également à limiter l'utilisation de carburant pour les déplacements en déchetterie concernant les déchets verts et pourrait permettre de réduire également la fréquence de passage des éboueurs car la part de déchets compostable représente en moyenne 30 % des déchets ménagers.

3. Aménagements durables

La commune a pour projet la création d'un **espace intergénérationnel** situé entre le collège et les installations sportives pour lequel les actions suivantes sont prévues :

- **Désimperméabilisation du sol**
 - cette action permettra de réduire le ruissellement en favorisant une meilleure infiltration vers la nappe phréatique lors des épisodes de pluie ;
 - elle permet également de lutter contre les îlots de chaleur fortement favorisés par les surfaces minérales qui accumulent celle-ci ;
- **Plantation d'arbres en suivant la liste des essences préconisées par le Parc naturel régional**
 - Le choix d'essences indigènes permet de renforcer la biodiversité locale : maintien d'espèces sauvages, renforcement des interactions avec la faune (pollinisation, alimentation, nidification), respect de la structure du paysage ;
 - dans cette optique, la commune peut déposer un dossier dans le cadre de l'appel à projet « Haies et vergers » du Parc naturel régional via un questionnaire dédié.
- **Installation de mobiliers afin de rendre l'espace accueillant et favoriser les rencontres entre les différents usagers ;**
- **Possibilité de créer un refuge LPO sur cet espace (voir plaquette « Refuge LPO commune »)**
 - Ce label peut s'appliquer aux parcs, jardins publics, lieux de promenade, espaces naturels et même aux cimetières. Ce programme national permet : 1) de développer l'accueil de la faune et de la flore sauvages : création d'une mare, fabrication et installation de nichoirs, neutraliser les dangers existants pour la faune comme les vitres, 2) de faire vivre le refuge via l'utilisation des sciences participatives pour apprendre à observer et identifier les espèces et 3) de valoriser la démarche en installant un panneau explicatif et en organisant un événement inaugural du Refuge.

Le Parc naturel régional pourra accompagner la commune sur ce projet, tant sur l'axe paysager via la Chargée de mission urbanisme et paysage, Amélie RADUREAU : a.radureau@parc-montagnedereims.fr, que sur l'axe biodiversité via le pôle milieu naturel en contactant la responsable du pôle, Eva POILVÉ : e.poilve@parc-montagnedereims.fr

4. Valorisation de l'ABC

La commune prévoit de valoriser les résultats des ABC au sein de la revue communale. Au travers de la synthèse qui lui sera fournie et de la plaquette numérique éditée pour ce projet, la commune aura la possibilité de communiquer sur les espèces observées, les chiffres clés et les découvertes réalisées durant les trois années d'inventaires.

5. Acquisition par la commune

La commune prévoit de réaliser l'acquisition de l'ancienne casse automobile située sur l'ancienne commune de Mareuil-sur-Aÿ.

Cet espace, historiquement exploité par une entreprise de recyclage d'huiles, présente un fort taux de pollution. Une dépollution du site doit être réalisée par cette même entreprise, la commune souhaite restaurer cet espace en réalisant des travaux et ainsi restaurer au mieux l'état naturel des habitats présents. Une demande de subvention auprès de l'Etat ainsi que du Département de la Marne au titre de la taxe départementale des espaces va être réalisée.

Dans le cadre de ce projet, le Parc naturel régional accompagne la commune afin d'apporter les connaissances naturalistes et identifier les potentiels enjeux présents.

L. Propositions d'aménagements

Dans un objectif de reconnexion des milieux naturels existants, notamment les milieux ouverts identifiés comme réservoirs de biodiversité, il serait intéressant de maintenir ou de créer des bandes enherbées. Ces corridors écologiques permettent le déplacement de proche en proche des espèces, aussi bien animales que végétales. C'est le cas au nord de l'ancienne commune de Bisseuil, au niveau de la ZNIEFF « Savarts et pinèdes des Escaliers de Bisseuil à la Noue des gendarmes à l'est d'Avenay-Val-d'Or » qu'il serait intéressant de relier à la petite zone de pelouse au lieu-dit « les Boves » (Cf. Figure 15). Un corridor existant pourrait être renforcé par de la plantation de haie, et un second pourrait être créé entre les parcelles agricoles. La jachère de luzerne entre ces deux tracés sert de pont naturel et de zone refuge pour la faune.

De même, au sud de l'ancienne commune de Bisseuil, il serait intéressant de reconnecter la ripisylve et la ZNIEFF « Boisements, gravières, prairies et cours d'eau de Cherville à Plivot et Bisseuil » (Cf. Figure 16). La création de haies entre les parcelles agricoles, en prenant en compte les contraintes d'usage, pourrait permettre de faciliter le déplacement de la petite faune et la nidification des oiseaux de plaine. La Pie-grièche écorcheur notamment, qui a été observée non loin de cette zone, trouverait alors de nouvelles zones favorables.



Propositions d'actions à la suite de l'ABC sur la commune d'Aÿ



Légende

--- Proposition de reconnexion des milieux naturels (bande fleurie @Végétal local)

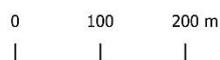
Zones à forts enjeux de biodiversité

 ZNIEFF de type 1 "Savarts et pinèdes des Escaliers de Bisseuil à la Noue des gendarmes à l'est d'Avenay-Val-d'Or"

 Pelouses sèches

Enjeux identifiés par l'ABC

 Enjeu fort



Sources : BD ORTHO©IGN Paris 2019, ©DIREN CA 2014, ©PNRMR-CBNBP 2015, PNRMR 2022
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, mai 2022.

Figure 15 : Représentation cartographique des propositions d'actions (Nord) à la suite de l'ABC sur la commune d'Aÿ-Champagne



Propositions d'actions à la suite de l'ABC sur la commune d'Aÿ-Champagne



Légende

--- Proposition de reconnexion des milieux naturels (plantation de haies champêtres)

▭ Périmètre du Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Zones à forts enjeux de biodiversité

▭ ZNIEFF de type 1 "Boisements, gravières, prairies et cours d'eau de Cherville à Plivot et Bisseuil"

▭ ZNIEFF de type 2 : "Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés"

Enjeux identifiés par l'ABC

▭ Enjeu fort

0 100 200 m



Sources : BD ORTHO®-IGN Paris 2019, ©DIREN CA 2014, ©PNRMR, CBNIIP 2015, PNRMR 2022
Réalisation : Parc naturel régional de la Montagne de Reims, mai 2022.

Figure 16 : Représentation cartographique des propositions d'actions (Sud) à la suite de l'ABC sur la commune d'Aÿ-Champagne

ANNEXES

INVASIVES : Statut Champagne- Ardenne	A1	Taxon exotique envahissant avéré sur le territoire régional
	A2	Taxon exotique envahissant avéré sur le territoire régional, distribution localisée
	P1	Taxon exotique potentiellement invasif, prolifère en milieux perturbés, EEE avérée dans un territoire proche
	P2	Taxon exotique potentiellement invasif, prolifère en milieux perturbés
	E1	Taxon "émergent", présence ponctuelle, avéré en territoire voisin
	E2	Taxon "émergent", présence ponctuelle, non avéré en territoire voisin
	S	Taxon de la liste d'alerte : absent de la région (selon <i>Flora</i>), EEE avérée dans un territoire proche, apparition à surveiller

Annexe 1 : Statuts des espèces envahissantes en Champagne-Ardenne d'après le CBNBP

Légende

- Boisements** : Forêt et végétation arbustive en mutation - Gros bois de conifères - Gros bois de feuillus - Gros bois mélangés - Plantation forestière - Petit bois de conifères - Petit bois de feuillus - Petit bois mélangés - Ripisylves - Coupes à blanc
- Espaces verts, terrains de loisir et jardins** : Campings - Golfs - Maraichage et jardins - Terrains de sport et hippodromes
- Milieux aquatiques** : Bassins industriels et de retenue - Marais intérieurs - Station d'épuration - Cours d'eau naturels au lit naturel - Canaux - Etangs
- Milieux ouverts et semi-ouverts** : Abords de plans d'eau - Vergers et petits fruits - Roselières ou mégaphorbiaies - Prairies bocagères - Jachères - Landes et broussailles - Autres prairies permanentes
- Plaine agricole** : Autres grandes cultures de printemps - Grandes cultures d'hiver - Grandes cultures non identifiées - Maïs grain et ensilage
- Surfaces artificialisées** : Aires de stationnement - Habitat léger de loisir - Bâti collectif et individuel - Bâtiments d'exploitation agricoles - Bâtiments publics remarquables - Chantiers - Chemins - Cimetières - Cultures sous serres - Décharges et zones de stockage agricoles - Extraction de matériaux - Friches industrielles - Pépinières - Réseaux ferroviaires - Réseaux routiers - Roches nues - Tissu urbain aéré - Zones commerciales - Zones industrielles et d'activités

Annexe 2 : Légende détaillée de la cartographie "Occupation du sol"